



Service canadien de renseignements criminels

Rapport annuel sur le crime organisé au Canada 2005

Les recherches qui ont servi à élaborer le présent rapport ont été terminées le 15 juillet 2005 et sont fondées sur les renseignements disponibles à cette date.

Nota : Lorsqu'il associe certains groupes ethniques au crime organisé, les auteurs ne veulent pas insinuer que tous les membres de ces groupes se livrent à des activités criminelles ou que les autorités des pays d'origine de ces personnes ont permis ces activités ou y ont participé. Il n'est question que de certaines organisations criminelles, dont la majorité des membres appartiennent à la même ethnie.

Service canadien de renseignements criminels

Rapport annuel sur le crime organisé au Canada 2005

Graphisme

St. Joseph Communications
Services créatifs

La couverture du rapport de cette année représente les groupes du crime organisé, les activités qu'ils mènent et leur quête de profits criminels. Dans les balles de l'arme de poing se trouvent des éléments d'activités criminelles, telles que les drogues illicites, le crime contre les droits de propriété intellectuelle et le jeu illégal. L'arme de poing bracquée sur le coffre au trésor évoque la violence souvent associée aux activités du crime organisé, alors que le cadenas représente les efforts intégrés déployés à l'échelle communautaire, provinciale, nationale, et internationale en vue de prévenir le crime organisé.

Pour tout renseignement sur la présente publication, s'adresser à la :

Directrice générale du Service canadien de renseignements criminels
1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
Canada

Cette publication peut être consultée en direct dans Internet à l'adresse suivante: www.cisc.gc.ca

N° de cat. : PS61-1/2005
ISBN: 0-662-69072-9
ISSN: 0839-6728
NCS-SNC 004

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, (2005)



Message du président du Service canadien de renseignements criminels, Giuliano Zaccardelli, commissaire de la GRC

Nous vivons une époque exigeante et en constante évolution.

La mondialisation, les progrès rapides de la technologie et le changement perpétuel du paysage criminel exigent des efforts plus grands et des décisions plus avisées que jamais de la part des organismes d'application de la loi: nous devons continuer de chercher de meilleures façons d'accomplir notre travail. Le *Rapport annuel 2005* du Service canadien de renseignements criminels (SCRC) illustre parfaitement comment nous relevons le défi et faisons face à l'évolution du crime organisé.

Le rapport de cette année est assez différent des précédents. La nouvelle formule souligne la dynamique évolutive du crime organisé et la nécessité d'attirer l'attention du public sur les marchés criminels préférés des groupes criminalisés au Canada.

Le rapport de 2005 appuie l'engagement du SCRC à mettre en lumière les effets considérables, quoique souvent subtils, du crime organisé sur la vie des Canadiens et Canadiennes. Il est crucial que ces derniers comprennent qu'ils peuvent être les victimes du crime organisé à leur insu.

De récentes saisies de médicaments d'ordonnance et de produits ménagers contrefaits et potentiellement dangereux prouvent que chaque Canadien peut être victime du crime organisé. L'usurpation d'identité est une autre source de préoccupation grandissante, compte tenu de la facilité avec laquelle les criminels peuvent utiliser des systèmes informatiques perfectionnés pour forger de nouvelles identités, pour eux-mêmes ou pour d'autres, à l'aide des renseignements personnels de pratiquement n'importe qui.

Les organismes d'application de la loi à tous les échelons, de même que des organismes comme le SCRC doivent continuer d'unir leurs forces afin de réduire les répercussions négatives du crime organisé. Mais pour gagner cette bataille, nous devons aussi pouvoir compter sur la compréhension et la participation de nos concitoyens dans les petites communautés comme dans les grandes.

Le crime organisé n'est pas un vague concept. Il pose une menace réelle et persistante à notre sécurité personnelle et à celle de nos communautés. Les efforts collectifs des forces de l'ordre ne porteront fruit que si les Canadiens et Canadiennes sont sensibilisés à cette menace et s'ils contribuent à la protection de leur communauté en signalant les crimes et en respectant les lois.

Je suis fier des réalisations du SCRC et j'aimerais remercier l'ensemble de la communauté du renseignement criminel de sa collaboration et de son excellent travail dans l'élaboration du présent document.

A handwritten signature in black ink, reading "G. Zaccardelli". The signature is written in a cursive, flowing style.



Message de la directrice générale du Service canadien de renseignements criminels, Sandra Conlin

En tant que porte-parole de la communauté canadienne du renseignement criminel, le SCRC est un véritable symbole de l'intégration et de la collaboration des organismes d'application de la loi.

Les efforts collectifs des membres du SCRC permettent la création de produits et de services stratégiques qui évaluent de manière exhaustive la menace du crime organisé et des crimes graves au Canada. Les évaluations stratégiques qui en découlent servent à l'élaboration de politiques et de stratégies visant à réduire les répercussions de la criminalités sur nos communautés.

Le présent rapport s'inscrit dans l'engagement du SCRC à informer les Canadiens et Canadiennes sur les principaux crimes graves et organisés commis au pays et leurs effets négatifs sur nos communautés.

Le crime organisé touche chaque Canadien. Il fait augmenter les coûts des assurances et le nombre de fraudes contre les personnes et les entreprises, occasionne des problèmes de santé à cause du commerce de drogues illicites et nous fait craindre pour notre sécurité personnelle et celle de nos quartiers et communautés.

Le rapport de cette année illustre clairement la nature toujours changeante des groupes criminalisés. Ces groupes ne se limitent plus à des catégories géographico-culturelles. Leur composition est de plus en plus diversifiée, tout comme leurs activités criminelles. Les organismes d'application de la loi doivent donc s'adapter afin de perturber et de démanteler les groupes et réseaux du crime organisé.

Dans cette optique, nous avons restructuré le rapport de cette année en vue de mettre en évidence les activités du crime organisé et leurs répercussions socio-économiques sur les communautés du pays. Nous espérons que vous trouverez le rapport utile et intéressant.

En terminant, j'aimerais exprimer ma sincère gratitude à tous les membres, les bureaux et les employés du SCRC pour leur précieuse contribution à l'élaboration du rapport.

A handwritten signature in cursive script that reads "S. Conlin".

Service canadien de renseignements criminels

Fondé en 1970, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) unit la communauté des renseignements criminels au Canada en offrant un leadership et des connaissances spécialisées à ses organismes membres, qui mènent des initiatives intégrées en vue de détecter, de réduire et de prévenir le crime organisé et les crimes graves au Canada.

Le SCRC comprend un bureau central à Ottawa, relié à neuf bureaux provinciaux desquels il recueille de l'information et des renseignements. Les bureaux provinciaux sont situés dans chaque province, à l'exception de l'île-du-Prince-Édouard, qui relève du Service de renseignements criminels Nouvelle-Écosse; de même, le Yukon dépend du Service de renseignements criminels Colombie-Britannique, tandis que le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest sont couverts respectivement par le Service de renseignements criminels Alberta et le Service de renseignements criminels Ontario.

Emplacement du Bureau central et des bureaux provinciaux





Le SCRC compte deux niveaux de membres. Seuls les services de police fédéraux, provinciaux, régionaux ou municipaux et les organismes chargés d'exécuter les lois fédérales ou provinciales, qui sont dotés d'un groupe de renseignements criminels permanent, peuvent devenir membres de niveau I du SCRC. Les services de police ou les organismes chargés d'exécuter des lois fédérales ou provinciales qui ne répondent pas aux critères des membres de niveau I peuvent se voir attribuer le statut de membres de niveau II. Les groupes de renseignements et les groupes spécialisés de ces organismes d'application de la loi fournissent des renseignements criminels et des données brutes à leur bureau provincial, qui les analyse et les diffuse. Les renseignements criminels échangés portent sur les questions liées au crime organisé et aux crimes graves au Canada.

Le Comité exécutif du SCRC, présidé par le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et formé de plus de 22 cadres de direction provenant de divers organismes d'application de la loi membres, assure la gouvernance du SCRC. Les membres du Comité se réunissent deux fois par année pour examiner les activités du SCRC et définir communément ses objectifs. La directrice générale du SCRC, qui est à la tête du Bureau central, est la secrétaire du Comité exécutif du SCRC, et elle coordonne les efforts de tous les bureaux provinciaux dans la réalisation et la prestation de produits et de services en matière de renseignements criminels stratégiques à l'échelle nationale. Les gestionnaires de ces bureaux rencontrent la directrice générale du SCRC deux fois par année pour discuter de questions liées au crime organisé, et transmettre leurs recommandations et leurs résolutions au Comité exécutif.

Le personnel du Bureau central comprend des employés de la GRC et des personnes en détachement provenant d'autres services de police et d'organismes gouvernementaux. On y trouve notamment des employés détachés de l'Agence des services frontaliers du Canada, du ministère de la Défense nationale, de la Police provinciale de l'Ontario, du Service de police d'Ottawa, du Service de police de la Ville de Montréal et de la Sûreté du Québec. Le Bureau central du SCRC reçoit un soutien administratif et financier de la GRC par l'intermédiaire de ses Services nationaux de police¹.

Le SARC

Tous les organismes membres du SCRC contribuent à la collecte, au regroupement, à l'évaluation, à l'analyse et à la diffusion de

¹ Sous la direction de la GRC, les Services nationaux de police assurent des services de soutien essentiels et de première ligne à la collectivité d'application de la loi au Canada et à l'étranger, en fournissant notamment des analyses judiciaires de preuves criminelles, des casiers judiciaires, des services d'information et d'identité judiciaire, de meilleures possibilités d'apprentissage ainsi que la coordination de l'information et des renseignements criminels.

renseignements criminels en alimentant le Système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC), une banque de données informatique en direct. Le SARC est le dépôt national du SCRC pour l'information et les renseignements sur le crime organisé et les crimes graves. Le Bureau central est responsable du SARC et en assure la gestion de concert avec tous les organismes membres et en leur nom.

À propos du présent rapport

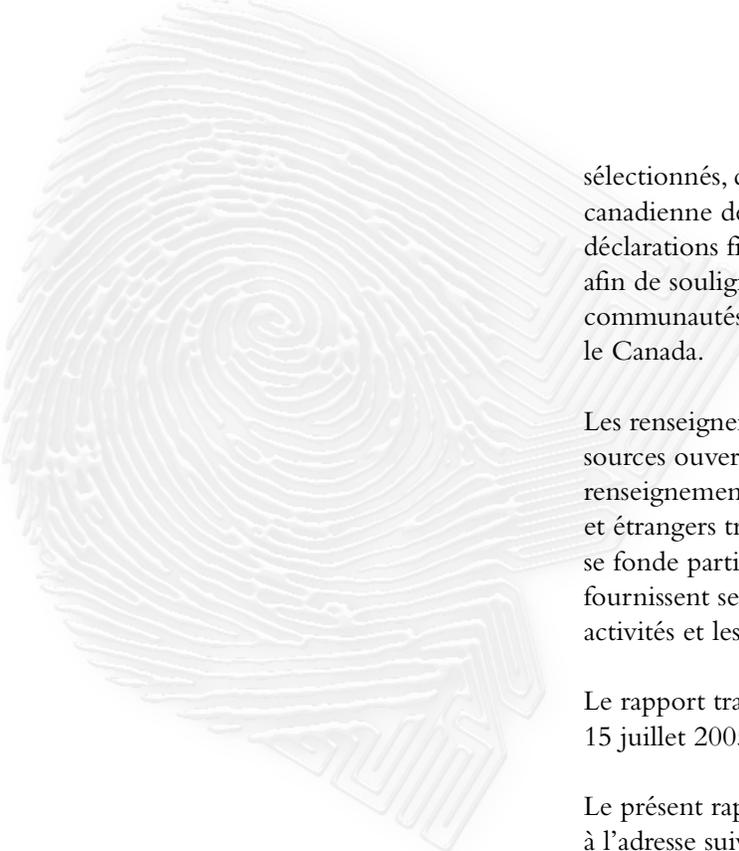
Le *Rapport annuel du SCRC sur le crime organisé au Canada* vise à informer et à sensibiliser le public. Le crime organisé menace la sécurité publique et celle de tous les Canadiens et Canadiennes. Les activités et le fonctionnement des organisations criminelles sont souvent complexes et invisibles pour la plupart des gens. Grâce à son rapport, le SCRC entend révéler au grand jour les répercussions socio-économiques du crime organisé afin de sensibiliser tous les citoyens, collectivités et régions du Canada à cet égard. Les partenariats établis avec les organismes d'application de la loi, les décideurs et le public sont un des éléments clés du succès de la lutte contre le crime organisé.

Auparavant, le SCRC regroupait les groupes criminels par souche géographico-culturelle. Comme il est mentionné dans le *Rapport annuel de 2004*, le SCRC reconnaît que ce mode de catégorisation, quoique valide dans certains cas, devient problématique puisque ces groupes sont de plus en plus composés de membres de différentes origines ethniques et culturelles qui ont de moins en moins de liens avec leur culture, leur langue et leur pays d'origine. De plus, la composition de certains groupes devient plus fluide et temporaire, et il est devenu évident que de nombreux autres groupes criminels, difficiles à regrouper par souche géographico-culturelle, entreprennent également des activités criminelles graves, dont plusieurs correspondent ou sont même supérieures à celles des groupes du crime organisé auparavant évalués par le SCRC.

Pour tenir compte de la dynamique en constante évolution et de plus en plus complexe entre le crime organisé et les activités qui en découlent, le SCRC a modifié l'orientation et la structure du Rapport annuel de cette année. Le rapport est divisé en deux sections principales. La première expose les caractéristiques des groupes du crime organisé et les méthodes qu'ils utilisent, tandis que la seconde porte sur certains des marchés criminels qu'on retrouve au Canada. Ensemble, les deux sections devraient permettre au public de mieux comprendre les diverses répercussions négatives, directes et indirectes, du crime organisé et des activités illégales qui en découlent.

En plus des textes encadrés qui illustrent certaines activités criminelles soulignées dans ce rapport, les lecteurs pourront aussi remarquer des citations inscrites en marge de ce dernier. Ces citations proviennent de membres du comité exécutif du SCRC et d'autres partenaires





sélectionnés, dont l'Association des banquiers canadiens, l'Association canadienne de normalisation, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et le Bureau d'assurance du Canada, afin de souligner les effets néfastes du crime organisé sur les différentes communautés ainsi que sur le secteur des affaires légitime à travers le Canada.

Les renseignements contenus dans le présent rapport sont tirés de sources ouvertes, ainsi que de rapports d'enquête et de rapports de renseignements que des organismes d'application de la loi nationaux et étrangers transmettent au SCRC tout au long de l'année. Le SCRC se fonde particulièrement sur les précieux renseignements que lui fournissent ses organismes membres d'un peu partout au pays sur les activités et les tendances du crime organisé au Canada.

Le rapport traite des renseignements recueillis l'année dernière jusqu'au 15 juillet 2005.

Le présent rapport est également disponible sur le site Web du SCRC, à l'adresse suivante : **www.cisc.gc.ca**



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Sommaire	1
Le marché criminel organisé au Canada	
Caractéristiques et méthodes	5
Structure et composition	5
Violence et intimidation	7
Crime organisé et mouvement transfrontalier	10
Technologie et criminalité	13
Marchés criminels	18
Produits de contrebande.....	18
Armes à feu illégales	19
Tabac.....	21
Criminalité financière	23
Blanchiment d'argent.....	23
Violation des droits de la propriété intellectuelle	26
Vol d'identité.....	29
Des êtres humains traités comme des marchandises	32
Traite de personnes et passage de clandestins	32
Exploitation sexuelle des enfants	35
Drogues illicites	38
Cannabis	38
Héroïne.....	39
Cocaïne.....	40
MDMA/Ecstasy	41
Méthamphétamine	41
Vol de véhicules à moteur	43
Ressources naturelles	46
Crimes contre l'environnement	46
Diamants	49
Conclusion	52
Fiche d'évaluation	55

Sommaire

Le *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada du SCRC* de 2005 vise à informer et à sensibiliser le public. Compte tenu de la dynamique changeante et de plus en plus complexe du crime organisé et de ses activités, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) a changé l'orientation du présent rapport. Le rapport est divisé en deux sections principales. La première section porte principalement sur les caractéristiques et les méthodes utilisées par les groupes du crime organisé, tandis que la deuxième section met en relief certains marchés criminels au Canada. Les deux sections combinées visent à mieux faire comprendre au public les divers effets nuisibles directs et indirects du crime organisé, et de ses activités illégales sur la vie des Canadiens et Canadiennes et des membres de leurs collectivités.

De par sa nature, le crime organisé du Canada tirera profit d'une multitude de possibilités. En conséquence, le crime organisé est de plus en plus réseauté et s'engage souvent dans des entreprises criminelles coopératives fondées sur l'aide mutuelle. Le crime organisé utilise également des méthodes clés, telles que la violence et la technologie, ce qui contribue à faciliter la réalisation de diverses entreprises et d'en assurer la réussite à long terme. La violence et l'intimidation demeurent des éléments importants étant donné que les membres du crime organisé et leurs associés utilisent régulièrement ces méthodes afin de protéger et de promouvoir l'identité criminelle, les intérêts, le territoire et les activités du groupe.

Le niveau de sophistication d'un groupe se reflète souvent en sa capacité de transporter des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, que ce soit par voie terrestre, aérienne ou marine. Parmi les groupes du crime organisé les plus puissants du pays, un grand nombre d'entre eux sont en mesure d'exercer leur influence et de faciliter les rapports entre les régions et les marchés criminels national et international. La présence du crime organisé demeure déterminante dans certaines régions métropolitaines importantes, notamment le sud du Québec et de l'Ontario, le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, ainsi que d'autres centres urbains où l'on a accès aux principales voies de transport d'un bout à l'autre du pays.

Les entreprises du crime organisé œuvrent généralement dans des marchés criminels. Les marchés criminels sont dynamiques et évoluent au fil de temps à mesure qu'ils réagissent aux forces du marché qui englobent également la concurrence des autres groupes du crime organisé, l'innovation technologique et les mesures d'application de la loi. Un grand nombre de marchés criminels voient le jour lorsque le crime organisé décèle et exploite des failles dans des marchés légaux (c.-à-d.



réglementaires) qui deviennent alors des créneaux commerciaux lucratifs. Il existe également des marchés purement criminels, qui n'ont pas d'équivalents dans l'économie légitime, tels que le marché des drogues illicites qui touchent la prestation de biens et de services illégaux. C'est la portée et la dynamique actuelles des activités du crime organisé au Canada et leur niveau d'incidence sur la société qui préoccupent les organismes d'application de la loi et qui sont exprimés dans le présent rapport.

Les marchés criminels donnent souvent lieu au transport illégal de marchandises, tels que le tabac et les armes à feu au-delà des frontières, que ce soit au niveau interprovincial, national ou international. En raison de la nature particulièrement lucrative du marché des drogues illicites, le crime organisé y participe de façon très active. Le crime organisé contrôle directement ou influence indirectement tous les aspects de l'industrie des drogues illicites, qu'il s'agisse de culture, de fabrication, d'importation ou de distribution.

Les crimes financiers, notamment le blanchiment d'argent, les crimes liés aux droits de propriété intellectuelle et l'usurpation d'identité, sont facilités dans une large mesure par des avancées technologiques, particulièrement dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Dans ce type de crime, on tire profit particulièrement des procédures et des institutions de l'économie légitime. Certains crimes financiers, tels que le blanchiment d'argent et l'usurpation d'identité sont également utilisés en vue de faciliter d'autres crimes, particulièrement la fraude. Les technologies de l'information et des communications ont également facilité l'exploitation sexuelle des enfants en favorisant l'établissement de liens entre des personnes qui ont les mêmes centres d'intérêt, et en identifiant des victimes éventuelles. De plus, ces technologies permettent d'échanger et d'emmagasiner de grandes quantités de données.

Les autres marchés criminels que l'on a mis en évidence dans le présent rapport et auxquels le crime organisé participe et dont il exploite au niveau international, sont l'exportation des véhicules automobiles volés, le passage clandestin de migrants et, dans une moindre mesure, le trafic de personnes.

L'exploitation criminelle potentielle de l'industrie canadienne du diamant est un exemple de domaine qui pourrait attirer le crime organisé national et étranger. Les organismes d'application de la loi sont conscients des enjeux et exercent une surveillance de façon proactive. De plus, bien que l'implication du crime organisé dans les crimes contre l'environnement se concentre largement au niveau international, l'environnement demeure néanmoins un exemple de marché criminel potentiel qui pourrait être exploité par le crime organisé au Canada.

Les Canadiens et Canadiennes ressentent les effets socio-économiques négatifs du crime organisé à différents degrés. Ces effets se font sentir en autres sur le plan de la santé et de la sécurité publiques, et sur les pertes financières au niveau personnel ou à un niveau économique plus grand.

La violence et l'intimidation sont des éléments déterminants du marché criminel canadien. Des activités criminelles plus violentes telles que des voies de fait, des violations de domicile, des introductions par effraction et des homicides contribuent à perpétuer la peur dans certaines collectivités, en favorisant un sentiment général d'insécurité. L'utilisation fréquente d'armes à feu illicites peut également avoir une incidence grave et directe sur des personnes dans les cas des homicides volontaires ou involontaires, des tentatives de meurtre et des voies de fait.

Les profits générés par la participation du crime organisé dans de nombreux marchés criminels et le recyclage des produits de la criminalité permettent de promouvoir et de financer les autres activités du crime organisé, et peuvent également contribuer à soutenir et à augmenter la portée d'un groupe du crime organisé. Ces capacités accrues font en sorte que le crime organisé continue de constituer une menace pour l'économie canadienne, et la santé et la sécurité du public.

Le marché des drogues illicites a une incidence sur toutes les collectivités du Canada à différents degrés, qu'il s'agisse de collectivités rurales, urbaines ou banlieusarde. La consommation des drogues illicites peut souvent inciter à commettre des activités criminelles, telles que des vols qualifiés, des entrées par effraction, des fraudes et des actes violents en vue de se procurer d'autres drogues. La vente de drogues illicites dans les collectivités peut également se traduire par des actes violents, que ce soit entre des consommateurs, entre des groupes du crime organisé rivaux ou entre des consommateurs et leurs distributeurs de drogue. De plus, la production de drogues illicites, particulièrement les stupéfiants synthétiques et la marijuana, constitue une menace pour l'environnement, la sécurité publique, l'application de la loi et le secteur des services de santé en raison de l'élimination inadéquate des déchets toxiques qui seraient susceptibles de contaminer le sol et l'approvisionnement en eau. Les installations de culture de la marijuana constituent également un danger pour les résidents du voisinage en raison du risque accru d'incendie relié aux dérivations électriques artisanales et non sécuritaires.

Au Canada, les pertes directes et indirectes liées à l'usurpation d'identité sont importantes. Les établissements financiers, les entreprises et les consommateurs éprouvent aussi des pertes considérables. Les victimes se retrouvent souvent avec une mauvaise cote de crédits et subissent des préjudices sur les plans personnel et financier.





Les crimes facilités par la technologie sont souvent coûteux, complexes, intergouvernementaux (et même plurinationaux). Par conséquent, il est difficile d'enquêter sur ces crimes et, encore plus difficile d'intenter des poursuites. Certains crimes, tels que l'usurpation d'identité, sont complexes en raison des nombreuses compétences en cause, dans la mesure où le crime a eu lieu dans un pays étranger ou dans le cas où la victime et le délinquant se trouvent dans des pays différents.

Qu'elles soient apparentes ou dissimulées, les répercussions négatives des activités du crime organisé touchent tous les Canadiens et Canadiennes. Ce rapport a cherché à souligner quelques unes des innombrables façons que le crime organisé affecte directement ou indirectement le pays, ses institutions, ses citoyens et ses communautés. L'application de la loi axée sur le renseignement, guidée par la collectivité du SCRC, est le plus utile des outils pour combattre le crime organisé au Canada.

Le marché criminel organisé au Canada

Caractéristiques et méthodes

Pour comprendre le phénomène du crime organisé au Canada, il est non seulement nécessaire de connaître le fonctionnement des différents marchés criminels au pays, mais aussi les principales entités qui dirigent ces marchés, à savoir les groupes du crime organisé. Il faut donc comprendre les rouages des groupes (c.-à-d. leur structure), leurs membres, les relations entre les groupes, ainsi que les divers outils et méthodes qu'ils utilisent pour mener leurs activités criminelles, notamment la technologie, la violence et les opérations transfrontalières.

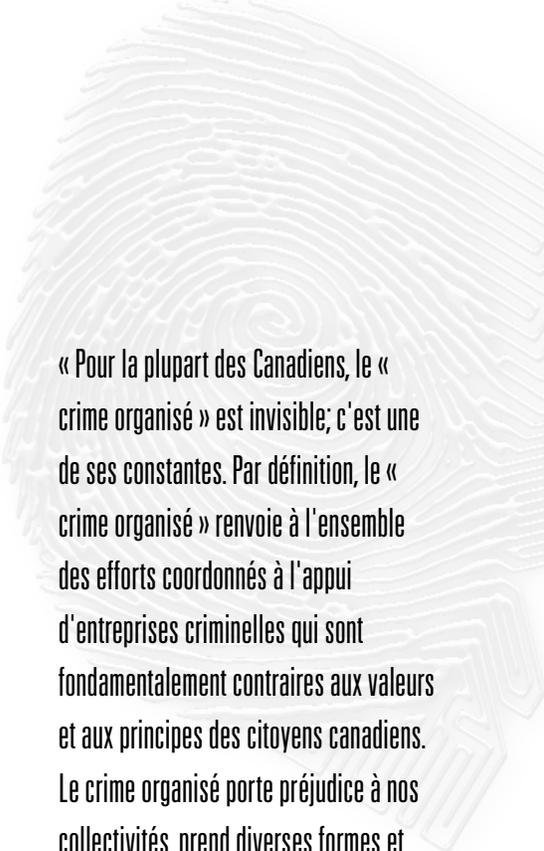
Structure et composition

Les groupes du crime organisé au Canada ne sont pas tous organisés de la même façon, mais leurs activités criminelles sont en grande partie réseautées et opportunistes. Elles sont réseautées en ce sens que très peu de groupes peuvent mener leurs activités sans avoir recours à un ou à plusieurs autres groupes ou personnes. Ils font appel à ces groupes ou personnes soit pour avoir accès à un produit essentiel, soit pour obtenir un service nécessaire (p. ex. compétences, personnes-ressources, accès à des routes de contrebande). La plupart des groupes criminels sont également opportunistes, puisqu'ils entreprennent de nouvelles activités et exploitent les progrès technologiques pour faciliter leurs activités criminelles actuelles, ou s'infiltrer dans de nouveaux marchés criminels.

Les groupes du crime organisé collaborent de plus en plus ensemble pour mener leurs activités criminelles. Il s'agit habituellement d'une relation temporaire établie pour répondre à un besoin mutuel. Une fois ce besoin satisfait, la relation est rompue ou instaure, au contraire, un climat de confiance pour des collaborations criminelles ultérieures. Dans d'autre cas, la collaboration dure depuis plus longtemps, est plus élargie et est fondée sur des alliances historiques ou des liens personnels. Enfin, la relation entre les groupes peut être fondée sur l'entraide et l'égalité relative, ou la hiérarchie, ce qui signifie qu'un groupe criminel de moindre importance relève ou joue un rôle de soutien auprès d'un autre groupe qui est plus fort, mieux établi et réseauté. Même si très peu de ces relations hiérarchiques sont assujetties à un ensemble de règles et de lois, les bandes de motards criminalisés (BMC), par exemple, possèdent une structure formelle qui régit leurs rapports avec des groupes subalternes. Essentiellement, ces derniers servent à former la nouvelle génération, à sélectionner les candidats aptes à devenir des membres à part entière et à écarter les indésirables. Ce genre de relation est avantageuse pour le groupe dominant, puisqu'elle permet à ses membres de se faire plus

« Tel un cancer, le crime organisé s'attaque aux fondations mêmes de notre société canadienne, en surtaxant le système de santé qui est une conséquence directe de l'utilisation abusive de stupéfiants et de la violence gratuite, en diminuant la crédibilité de nos institutions financières par la voie de délits commerciaux importants et du blanchiment d'argent et, enfin, en ciblant les plus démunis. »

— Le commissaire adjoint de la
Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Pierre-Yves Bourduas,
Commandant de la Division C (Québec)



« Pour la plupart des Canadiens, le « crime organisé » est invisible; c'est une de ses constantes. Par définition, le « crime organisé » renvoie à l'ensemble des efforts coordonnés à l'appui d'entreprises criminelles qui sont fondamentalement contraires aux valeurs et aux principes des citoyens canadiens. Le crime organisé porte préjudice à nos collectivités, prend diverses formes et est lourd de conséquences. »

— Le Chef Cal Johnston,
Service de Police de Regina

discrets en sous-traitant au groupe subalterne les activités criminelles quotidiennes qui risquent de les exposer aux autorités ou à leurs rivaux. De plus, le groupe dominant reçoit de l'argent, des biens et des services des membres du groupe subalterne.

En ce qui a trait à la dynamique interne des groupes, très peu d'entre eux ont une structure hiérarchique officielle. Nombreux sont ceux qui fonctionnent plutôt selon un schéma cellulaire, où des membres de gangs exploitent leurs propres entreprises criminelles, indépendamment d'autres membres du groupe et avec des associés qui appartiennent parfois à d'autres organisations criminelles. Les organisations constituées en cellules sont aussi plus résilientes, puisque le démantèlement d'une cellule n'affaiblit pas automatiquement le reste du groupe. Cependant, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de chefs au sein de ces organisations.

La composition interne des groupes du crime organisé reflète la nature multiculturelle de la société canadienne contemporaine. Même si l'origine ethnique commune demeure le principe d'organisation fondamental pour bien des groupes criminels au pays, le milieu criminel connaît une tendance à la diversification de plus en plus marquée. Autrement dit, il n'est plus surprenant de voir des groupes, auparavant constitués sur une base ethnique commune, comprendre désormais des membres et des associés de diverses origines ethniques. Les groupes nouvellement constitués et ceux qui font leur apparition (pour la plupart des gangs de rue) sont également multiculturels. Il est important de noter qu'au Canada, les groupes naissent dans les rues, les écoles et les prisons de certaines communautés où l'origine ethnique, l'expérience commune ou la situation économique sert de lien social entre ses différents membres. C'est dans ces mêmes écoles, quartiers et prisons que s'établissent et se maintiennent les liens d'amitié (et parfois de conflits) entre les membres du groupe, ainsi que l'identité du groupe.

Les groupes criminels exploitent également des entreprises légitimes, des professionnels et membres de diverses collectivités pour faciliter l'exécution de leurs activités criminelles et le blanchiment de leurs profits criminels. Certaines personnes exploitées ne sont pas conscientes de leur participation au crime organisé, tandis que d'autres, attirées par la rentabilité de leur relation, s'en doutent vraisemblablement, mais gardent le silence ou y participent sciemment et ouvertement.

Bien des membres de groupes du crime organisé hésitent à étaler leurs exploits et leurs associations criminelles, alors que d'autres (souvent des motards criminalisés ou des membres de gangs de rue) cherchent à se distinguer, et à afficher leur mode de vie par leurs vêtements, leurs tatouages et leur comportement. Ceux qui tentent de passer inaperçus essaient de s'intégrer dans leurs collectivités économiques, sociales et



CARACTÉRISTIQUES ET MÉTHODES

culturelles en se créant un personnage légitime, normal et respectable afin de ne pas attirer l'attention des organismes d'application de la loi. Les autres, tout en tentant de se faire discrets, affichent publiquement leur richesse acquise illégalement en s'achetant des résidences, des voitures et des bijoux coûteux.

Violence et intimidation

Menace

La violence et l'intimidation représentent des éléments clés du marché criminel canadien. Contrairement à la société légitime, le milieu criminel se sert de la violence et de l'intimidation comme moyens de faire respecter les ententes et de régler les conflits. Par contre, ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'arbitres fiables ou de personnes clés, dans le milieu criminel, auxquels il peut faire appel pour régler un différend. En fait, de telles personnes existent, mais la valeur de leurs décisions est souvent en fonction de leur capacité à les appliquer par la violence ou le refus de services clés.

La violence et l'intimidation sont parmi les principaux outils que les groupes criminels, complexes et moins complexes, utilisent pour mener leurs activités criminelles. Les membres et les associés du crime organisé y ont régulièrement recours pour protéger et promouvoir l'identité criminelle, les intérêts, les territoires et les activités du groupe. La violence et l'intimidation servent également à faciliter de nombreuses activités criminelles, notamment la distribution de territoires de vente de drogues, la collecte de dettes liées au jeu, l'extorsion, les violations de domicile et les enlèvements liés à la drogue. Par ailleurs, les groupes recourent à des menaces et à des voies de fait pour maintenir l'ordre interne et assurer la loyauté envers le groupe, et emploient la violence physique contre ceux qui commettent des infractions à l'égard du groupe ou de ses chefs. Certains groupes criminels, notamment les gangs de rue, ont des rituels d'initiation violents qui impliquent des voies de fait contre de nouveaux membres et des membres qui quittent le groupe.

Survivance des activités criminelles

Tous les groupes du crime organisé au Canada participent, à des degrés divers, à des actes violents visant à protéger leurs activités et leurs intérêts criminels. Les organisations criminelles plus complexes embauchent également des groupes criminels de moindre envergure et/ou subalternes, tel les gangs de rue, pour commettre des actes violents à leur compte. Ces gangs de rue participent à des activités criminelles comme la collecte de dettes liées à la drogue et au jeu, et protègent les groupes plus complexes de leurs rivaux criminels et des organismes d'application de la loi.

« Je pense que l'un des aspects les plus troublants du crime organisé est que ceux qui en font partie arriveront à leurs fins sans se soucier des vies et de la sécurité des personnes qui les entourent. »

— Le chef William Blair,
Service de police de Toronto



Les membres et associés des groupes criminels sont souvent impliqués dans des activités liées aux armes à feu illicites, et possèdent de nombreuses armes de divers types. Les criminels utilisent les armes à feu, en particulier les armes de poing semi-automatiques, pour se protéger, asseoir leur statut et commettre des crimes, y compris des actes d'intimidation, des voies de fait et des homicides. Le problème relatif aux armes à feu illégales est concentré plus particulièrement dans les centres urbains où la présence de groupes du crime organisé, dont les gangs de rue, est importante.

Dans la récente décision de la Cour supérieure de l'Ontario selon laquelle les HELLS ANGELS sont une organisation criminelle, le juge a conclu que les deux accusés avaient porté leurs insignes et leurs vestes de gang démontrant leur appartenance aux HELLS ANGELS afin d'intimider leur victime.

Le degré de violence exercé par les groupes du crime organisé varie selon l'objectif visé. Ils commettent des actes de violence préméditée pour intimider des membres d'organismes d'application de la loi et du système judiciaire,

ainsi que des témoins en vue de contrer les enquêtes et les poursuites en justice. Ils mènent également des attaques préventives contre des rivaux criminels afin d'élargir leur territoire ou de s'accaparer le monopole sur un marché criminel. Les groupes du crime organisé ont recours à la violence pour faire régner la peur dans les collectivités et ainsi dissuader toute collaboration avec les policiers et les procureurs. Des groupes criminels comme les BMC et certains gangs de rue sont connus pour intimider des collectivités ou des particuliers en portant bien en vue les couleurs de leur gang. La concurrence que se livrent les groupes criminels pour le contrôle d'un territoire ou d'un produit illicite particulier peut engendrer des conflits qui menacent alors la sécurité publique. Les conflits personnels et les animosités peuvent également conduire à la violence entre les groupes.

« Dans notre collectivité, les Hells Angels représentent la plus importante menace pour ce qui est du crime organisé. Ils contrôlent en grande partie le commerce de la drogue par la violence et l'intimidation. Les drogues qu'ils fournissent à nos jeunes détruisent leur avenir. »

— Le constable chef Jamie Graham,
Service de police de Vancouver

Partout au pays, de nombreuses de gangs de rue ont une forte tendance à la violence et y ont recours spontanément. Il n'est pas rare que les membres et les associés de gangs de rue utilisent la violence, souvent avec des armes à feu obtenues illégalement, pour régler des différends, qu'ils soient liés ou non à des activités criminelles, réagir à un affront, protéger un territoire, ou dans le cadre d'un cycle de représailles contre un rival. De temps à autre, les rivalités parfois intenses entre les différents gangs de rue dans les centres urbains du pays dégénèrent en violence. Les gangs de rue emploient des armes à feu pour commettre des actes de violence, tels que des raids automobiles (drive-by) ou dans des endroits publics devant de nombreux témoins, ce qui pose une menace immédiate et directe à la sécurité du public et des membres des organismes d'application de la loi. Par exemple, au cours de la dernière année, plusieurs groupes criminels rivaux en Alberta ont été reconnus responsables de nombreux homicides, dont certains ont été perpétrés dans des débits de boissons et des bars bondés.

CARACTÉRISTIQUES ET MÉTHODES

Le commerce de drogues illicites au Canada est la principale activité criminelle des groupes du crime organisé. Par conséquent, les personnes impliquées commettent fréquemment des actes de violence pour protéger ou accroître leur part du marché de la drogue. Ils peuvent également entreprendre des activités criminelles dérivées, à savoir lorsqu'un groupe criminel cible expressément la part de marché d'un autre groupe. Par exemple, certains groupes ciblent délibérément des installations résidentielles de culture de la marijuana et utilisent la violence pour s'y introduire et voler les plantes matures. C'est pourquoi ceux qui cultivent de grandes quantités de marijuana pour des groupes criminels installent des pièges dangereux afin de protéger leurs installations contre le vol. Certaines résidences comportent des fils-pièges, qui déclenchent la diffusion de substances dangereuses ou de courants électriques.

La violence se poursuit même lorsque des membres et des associés du crime organisé se retrouvent en prison. Ceux-ci ont alors recours à des voies de fait, à l'intimidation et, dans une moindre mesure, à des homicides, pour discipliner les membres et les associés, exercer des représailles contre leurs rivaux et poursuivre leurs activités criminelles, comme le trafic de drogues illégales, au sein des établissements correctionnels.

Répercussions socio-économiques

La violence de la part des groupes du crime organisé a une incidence sur les citoyens et les collectivités dans l'ensemble du pays. Même si cette violence semble surtout liée au commerce de drogues illégales, des citoyens innocents risquent de faire face à des coûts individuels et sociaux plus élevés en raison des crimes contre la propriété, des voies de fait et des homicides commis par des toxicomanes nécessiteux d'argent pour l'achat de drogue. De plus, dans certaines localités où la présence de groupes du crime organisé est particulièrement visible, les résidents pourraient éviter certains commerces ou établissements, ce qui viendrait renforcer le sentiment général d'insécurité. Dans certaines collectivités, les activités criminelles telles que les voies de fait, les invasions domiciliaires, les introductions par effraction et les homicides contribuent à instaurer un climat de peur et d'insécurité.

Étant donné que de nombreux gangs de rue commettent des actes très violents dans des endroits publics, ils représentent une menace directe pour le grand public. Leurs activités criminelles ont également une

En 2005, il y a eu de nombreux incidents de violence liée aux gangs à Calgary qui sont survenus dans des endroits publics et ont mis des gens innocents à risque. Lors d'un de ces incidents, des personnes ont échangé des tirs dans un bar bondé tuant un homme connu de la police, et manquant de justesse des nombreux clients. Dans un autre cas, un homme a été poignardé à mort dans une boîte de nuit bondée.





incidence directe sur la vie quotidienne des personnes habitant les collectivités touchées. Ces personnes peuvent involontairement interrompre la perpétration d'un crime et en subir les conséquences, ou être ciblées par le gang pour s'assurer leur silence et acquiescement. Dans bien des écoles, le recrutement des membres de gangs et les problèmes connexes sont de plus en plus fréquents, ce qui compromet la sécurité du personnel et des élèves. Qui plus est, étant donné que les gangs de rue prennent de l'expansion en investissant de plus en plus les petites collectivités hors des grands centres urbains, un plus grand nombre de collectivités à l'échelle du pays seront touchées par leur degré élevé de violence.

Crime organisé et mouvement transfrontalier

Menace

Comme pour tout autre marché, le pouvoir et l'influence d'un groupe du crime organisé dans un marché criminel reflètent son importance et jusqu'à quel point il est indispensable auprès des autres groupes ou personnes. En grande partie, ce pouvoir et cette influence sont fonction de sa capacité d'offrir des services clés ou de mener des activités sur un vaste territoire, le plus souvent au-delà des frontières interprovinciales et internationales. Ces activités définissent souvent le degré d'influence du groupe sur le marché criminel au sein d'autres villes, provinces et régions. C'est à partir des principaux centres criminels du pays (grands centres métropolitains dans le sud du Québec et de l'Ontario, et dans le Lower Mainland, en C.-B.) que les groupes les plus puissants exercent leur influence et font le lien entre les régions et les marchés criminels nationaux et internationaux. Les autres centres urbains du pays agissent comme centres criminels secondaires pour la distribution des produits de contrebande et l'influence criminelle exercée dans des secteurs plus limités.

Durant les mois d'octobre à décembre 2004, presque 600 000 \$US à destination du Canada ont été saisis dans le cadre de trois incidents distincts près de la frontière du Maine et du Nouveau-Brunswick.

Puisque les drogues illicites et les marchandises de contrebande constituent les principaux éléments du marché criminel canadien, la caractéristique essentielle des groupes criminels d'importance est leur capacité de convoier des marchandises d'un pays à l'autre. Par conséquent, les groupes du crime organisé continueront d'élaborer des stratégies pour exploiter les frontières du Canada, et convoier

illégalement des personnes et divers types de produits de contrebande, tels que des drogues illégales, des armes à feu et des devises non déclarées, tant au Canada qu'à l'étranger. Dans certains cas, notamment aux ports et aux aéroports du Canada, les groupes du crime organisé parviennent à mettre ces stratégies en oeuvre grâce à quelques travailleurs légitimes sous leur influence.

CARACTÉRISTIQUES ET MÉTHODES

Survol des activités criminelles dans les ports maritimes, les aéroports et les zones frontalières terrestres

Les organisations criminelles exploitent les ports maritimes pour faire entrer au Canada des marchandises de contrebande, des drogues illicites en particulier. Malgré le fait qu’historiquement, les trois plus grands ports à conteneurs du pays (Vancouver, Montréal et Halifax) ont été d’importantes sources de préoccupation en raison de la grande quantité de navires à charge commerciaux qui y accostent, il ne faut cependant pas oublier que tous les ports maritimes canadiens qui reçoivent des marchandises de l’étranger sont potentiellement vulnérables à l’exploitation du crime organisé. Les groupes criminels peuvent utiliser tous les moyens de transport maritime, comme les paquebots de croisière, les traversiers, les bateaux de pêche et les embarcations commerciales et privées.

Même si les organismes d’application de la loi ont mené plusieurs opérations fructueuses au cours des trois dernières années, certains groupes criminalisés ont réussi à maintenir une présence directe ou indirecte dans les trois plus grands ports du pays, par le biais de personnes qui occupent des postes stratégiques leur donnant accès à la marchandise. Ces individus travaillent directement pour eux ou appartiennent à d’autres groupes et leur rendent des services.

La cocaïne, l’héroïne, l’opium, le haschich et l’ecstasy sont les drogues illicites que les organismes de l’application de la loi trouvent le plus souvent dans les ports maritimes canadiens. D’autres produits, comme le tabac illicite et les produits de contrefaçon, de même que des migrants clandestins, ont été interceptés aux ports maritimes. Les groupes criminalisés utilisent aussi les ports maritimes pour exporter des produits comme des véhicules volés, particulièrement de marques de grande valeur, qu’ils dissimulent dans des conteneurs maritimes pour les envoyer dans les Caraïbes, en Europe de l’Est et en Asie. Le transport des conteneurs maritimes demeure un problème majeur pour les organismes de l’application de la loi puisqu’il représente le principal moyen de transport international pour les produits commerciaux.

En décembre 2004, 52 kilogrammes de cocaïne ont été saisis lors d’une fouille intensive à bord d’un bâtiment dans le port de Belledune au Nouveau-Brunswick. Le bâtiment transportait du charbon et est arrivé au port de Belledune à partir de Maracaibo, au Venezuela. Il se rendait à un port maritime du Québec. Deux sacs en plastique contenant de la cocaïne ont été découverts dans la section des coffres de bord sous la ligne de flottaison du bâtiment dans un endroit accessible uniquement aux plongeurs.





Tous les aéroports internationaux canadiens courent le risque d'être exploités par des groupes du crime organisé pour faire entrer au pays des produits illégaux et des migrants clandestins. Les trois plus grands aéroports internationaux au Canada (Montréal, Toronto et Vancouver) représentent un défi de taille pour les organismes de l'application de la loi en raison du grand nombre de voyageurs et des grandes quantités de marchandises qu'ils reçoivent chaque jour en provenance de nombreux pays, dont plusieurs sont des sources ou des points de passage potentiels pour les produits de contrebande et les migrants clandestins. Semblables à de petites villes, ces gros aéroports occupent une grande superficie et regroupent de nombreuses entreprises qui accomplissent différentes fonctions et qui, collectivement, emploient des milliers de personnes, dont certaines peuvent être vulnérables à l'exploitation criminelle.

On trouve aux aéroports internationaux des migrants clandestins qui tentent d'entrer au Canada, parfois dotés de faux papiers, et bénéficiant souvent de l'aide de groupes du crime organisé, particulièrement des groupes de souche asiatique installés au Canada et ailleurs dans le monde. Certains migrants clandestins tenteront ensuite d'entrer aux États-Unis. L'héroïne, la cocaïne et l'ecstasy sont les drogues illicites que les organismes de l'application de la loi trouvent le plus souvent dans les aéroports internationaux. Parmi les autres produits de contrebande qu'ils y trouvent, mentionnons les bijoux non déclarés et les produits de contrefaçon.

Des individus, souvent associés au crime organisé, tentent de faire entrer des drogues illicites au Canada en les dissimulant par exemple dans des valises à double paroi, sur eux-mêmes ou à l'intérieur de leur corps ou dans un fret. De plus, il arrive que des drogues illicites soient cachées à l'intérieur de l'avion ou dans des bagages non-enregistrés. Cette méthode de trafic ne peut se faire sans la participation d'employés, fort probablement corrompus, dans l'aéroport de départ et d'arrivée pour la dissimulation et la récupération des drogues illicites.

La plupart des groupes du crime organisé sont impliqués dans l'exploitation des frontières terrestres, directement par leurs propres membres ou indirectement en recevant des produits de contrebande passés par des particuliers ou par des intermédiaires qui travaillent à titre indépendant ou à contrat. Des produits de contrebande, des devises non déclarées et des migrants clandestins traversent illégalement la frontière canado-américaine dans les deux sens. Ces produits peuvent être dissimulés dans le grand volume de trafic voyageurs et commercial qui traverse chaque jour des points d'entrée désignés, ou être traversés clandestinement entre deux points d'entrée licites. Dans ce dernier type de traversée, les contrebandiers utilisent divers moyens, comme des personnes qui passent avec des sacs à dos, des véhicules tout-terrain, des motoneiges, des aéronefs, des camionnettes et de petites embarcations.

CARACTÉRISTIQUES ET MÉTHODES

De plus, l'emplacement géographique unique de certains territoires autochtones, qui enjambent ou jouxtent la frontière, est exploité pour faciliter ce type de crime.

Répercussions socio-économiques

Un grand nombre des produits illicites distribués dans les collectivités canadiennes ne sont pas fabriqués au pays et doivent être introduits clandestinement. Ce type de criminalité frontalière peut affecter directement les communautés avoisinant la frontière en raison de la violence perpétrée par les groupes criminalisés et du recrutement, par ces derniers, de résidents locaux. Puisque les produits de contrebande sont distribués par des criminels, la contrebande a des effets dans l'ensemble du Canada. La frontière est la première ligne de défense du Canada contre de nombreuses activités criminelles perpétrées par les groupes criminalisés. Les interceptions à la frontière sont directement profitables à toute la communauté de l'application de la loi du Canada dans sa lutte contre le crime organisé; elles nuisent à l'efficacité criminelle des groupes criminalisés et réduisent leurs gains.

L'entrée illicite au pays de produits de contrebande comme l'alcool et le tabac prive les gouvernements fédéral et provinciaux de recettes fiscales potentielles. De plus, l'entrée et la distribution clandestines de produits de contrebande peuvent contribuer à la corruption de représentants et de professionnels des secteurs public et privé. Ces activités et leurs incidences négatives exigent le déploiement d'importantes ressources de la part des organismes de l'application de la loi afin de surveiller et de tenter d'enrayer ces activités illégales.

La contrebande effectuée par les groupes criminalisés peut avoir des effets directs sur les communautés proches de la frontière. Certains territoires frontaliers autochtones, en particulier, ont été ciblés par des organisations criminelles et sont exploités soit comme points de passage, soit comme centres d'entreposage ou de distribution des produits de contrebande.

Quel que soit le type de communauté, cette activité criminelle et l'intrusion du crime organisé peuvent potentiellement créer des tensions entre un petit groupe d'individus impliqués dans l'activité criminelle et le reste de la communauté, qui perçoit cette dernière comme une influence corrompante et indésirable. De plus, les jeunes membres de la communauté risquent d'être attirés par les avantages matériels de la criminalité, supérieurs à ceux qu'offrent les emplois légitimes.

Technologie et criminalité

Menace

Les crimes facilités par la technologie sont très variés et représentent différents degrés de menace pour les consommateurs, les entreprises et la société en général. Il en existe deux grandes catégories : les nouveaux

« L'ASFC reconnaît que les membres du crime organisé participent à l'irruption illégale de biens et à l'entrée clandestine de personnes au Canada et appuie le concept de partenariat et de groupes multidisciplinaires afin de lutter contre le crime organisé et l'activité criminelle, y compris le terrorisme. »

— Roger Lavergne, Directeur,
renseignements frontaliers,
Agences des services frontaliers
du Canada (ASFC)





« Les préoccupations du SPVM envers les activités du crime organisé en 2005 portent sur le blanchiment d'argent et la délinquance économique en général, ainsi que le cybercrime, un domaine qui prend de plus en plus d'expansion, puisque les pratiques associées aux casinos virtuels, au télémarketing, aux fraudes générales par cartes de crédit ou de débit et les autres crimes électroniques sont de plus en plus sophistiquées. »

— Le directeur Yvan Delorme,
Service de police de la ville
de Montréal (SPVM)

crimes commis à l'aide de la nouvelle technologie et les crimes traditionnels commis avec la nouvelle technologie. Parmi les premiers, mentionnons le piratage informatique, le pollupostage et la mystification de sites Web,² et parmi les crimes traditionnels facilités par la technologie, particulièrement Internet, notons l'usurpation d'identité, l'extorsion et la fraude.

Survol des activités criminelles

L'accroissement de la fréquence et de la diversité des crimes liés à la technologie, particulièrement à l'informatique, fait écho à l'augmentation exponentielle du nombre d'internautes et à l'expansion du commerce électronique dans le monde entier. Les groupes criminalisés exploitent de plus en plus les points faibles de la technologie et ciblent des personnes et des entreprises qui utilisent la technologie, qui font du commerce électronique ou qui stockent en ligne de précieuses données d'ordre personnel, financier et de propriété intellectuelle.

Les crimes informatiques représentent de plus en plus une menace non négligeable partout dans le monde parce qu'un grand nombre d'entre eux sont ingénieux, efficaces et malveillants. Par exemple, le pollupostage, qui n'était au départ qu'une source de désagrément qui faisait gaspiller du temps et des ressources, est maintenant un moyen de distribuer des « antiprogrammes », des programmes logiciels qui visent à causer du tort. Des individus utilisent de plus en plus le pollupostage pour envoyer des virus, des vers informatiques,³ des logiciels espions⁴ et des chevaux de Troie.⁵ Le pollupostage visant les programmes ou les fichiers informatiques, les systèmes de messagerie instantanée, les blogues et les téléphones cellulaires rendent ces outils vulnérables aux vers informatiques, aux virus et à la fraude. Certains virus facilitent l'accès illicite aux données personnelles ou confidentielles qui sont stockées dans les outils technologiques. Pour ce qui est des téléphones cellulaires, les nouveaux systèmes de messagerie texte permettent d'envoyer, dans l'anonymat, des messages impersonnels qui facilitent le pollupostage, la fraude et les virus. Les antiprogrammes permettent aux criminels d'utiliser le téléphone cellulaire d'une victime à son insu ou d'avoir accès aux données personnelles enregistrées dans le téléphone. On s'attend à ce que ces outils technologiques soient de plus en plus exploités au cours de l'année qui vient. Le pollupostage menace aussi les consoles de jeu sans fil,

² La mystification consiste à remplacer un site Web authentique par un faux site dont l'adresse Internet est similaire.

³ Un ver est un antiprogramme autonome capable de se reproduire par lui-même en se rendant dans d'autres ordinateurs réseautés, par exemple à l'aide du carnet d'adresses du programme de messagerie électronique. Une fois créé, il n'a pas besoin de l'intervention humaine pour se propager.

⁴ Un logiciel espion recueille de l'information sur les internautes à leur insu, notamment en faisant le suivi des sites qu'ils visitent, souvent pour leur envoyer de la publicité correspondant à leurs intérêts. Un logiciel espion peut entrer dans un ordinateur par l'intermédiaire d'un virus. Les témoins (cookies) recueillent aussi des renseignements personnels mais ils ne sont pas considérés comme des logiciels espions car ils ne sont pas cachés.

⁵ Un cheval de Troie est un antiprogramme qui prend l'apparence d'un programme inoffensif. Une fois exécuté, il permet de contrôler illicitement le système informatique à distance.

CARACTÉRISTIQUES ET MÉTHODES

les assistants numériques personnels (ANP) et les systèmes de voix sur IP (*Internet Protocol*).

Les pirates qui font de l'« empoisonnement DNS (*Domain Name System*) » exploitent les points faibles des serveurs de noms de domaine et détournent les internautes des sites qu'ils veulent visiter vers des sites frauduleux.⁶ Un système informatique peut aussi être empoisonné par un antiprogramme. Par la suite, les utilisateurs qui veulent visiter un site légitime sont automatiquement redirigés à leur insu vers des sites de « hameçonnage » (*phishing*).⁷ Les consommateurs et les entreprises sont constamment menacés par le hameçonnage puisque ce type de crime peut viser une grande quantité de clients d'une institution financière, et attendre dans l'ordinateur que les utilisateurs accèdent à leur dossier financier.

Les criminels forment de plus en plus de « zombienets » toujours plus vastes. Ce sont des réseaux d'ordinateurs dotés d'une connexion Internet à large bande qui sont infectés par un antiprogramme, et qui sont donc des « robots ou des logiciels zombie ». Les réseaux attaqués et contrôlés à distance commettent différents crimes : envoyer du pollupostage ou des courriels de hameçonnage, héberger des sites Web mystifiés aux fins d'un empoisonnement DNS et envoyer des virus ou des chevaux de Troie pour faciliter l'extorsion en ligne ou intégrer d'autres ordinateurs personnels au zombienet.

Les individus impliqués dans les « réseaux de carteurs » en ligne achètent et vendent clandestinement des données personnelles et financières usurpées. Certains réseaux vendent des cartes de crédit vierges, les algorithmes nécessaires pour coder la bande magnétique d'une carte de crédit ou des listes de zombienets. Les réseaux de carteurs facilitent la fabrication de fausses cartes de crédit et l'usurpation d'identité. Dans le cadre de l'Opération FIREWALL, 28 individus provenant de huit États américains et de plusieurs pays ont été arrêtés pour avoir vendu environ deux millions de numéros de cartes de crédit en deux ans, ce qui a occasionné des pertes de plus de 4 millions de dollars américains.

Dans une nouvelle forme d'extorsion, les criminels s'infiltrent dans des systèmes informatiques qui contiennent des données précieuses ou confidentielles, comme des numéros de carte de crédit. Ils exigent ensuite une rançon en échange de leur silence sur la vulnérabilité du système ou de la restitution des données.

L'opération américaine « FIREWALL » ciblait les groupes criminels qui utilisent les sites Web afin de faire le trafic de fausses cartes de crédit et de faux renseignements et documents d'identité. On estime que 1,7 million de cartes de crédit volées ont fait l'objet d'un trafic, ce qui a causé une perte approximative de plus de 4,3 millions de dollars américains aux institutions financières. Vingt-huit personnes ont été arrêtées. Ces personnes provenaient de huit États américains et pays, y compris le Bélarus, la Pologne, la Suède, les Pays-Bas et l'Ukraine.

⁶ Lorsqu'un utilisateur entre une adresse Web, celle-ci est convertie en une adresse IP numérique. Ce processus, appelé la résolution du nom, est effectué par les serveurs de noms de domaine, qui enregistrent des tables avec l'adresse IP de chaque nom.

⁷ Les criminels pratiquent le hameçonnage lorsqu'ils se font passer pour des personnes légitimes ou des représentants d'une institution, et envoient des courriels non sollicités en demandant à la victime de leur fournir des renseignements personnels, notamment des numéros de comptes de cartes de crédit.





Un stratagème d'extorsion de plus en plus populaire consiste à menacer de lancer des attaques de refus de service ou d'en lancer contre des entreprises ciblées. Ces attaques, qui sont souvent lancées dans des zombienets, consistent à surcharger des réseaux ou des serveurs avec d'énormes quantités de données afin de perturber ou d'interrompre le service aux utilisateurs. Les informations d'entreprise ou de propriété intellectuelle sont aussi vulnérables à l'espionnage. En mai 2005, de nombreux cadres moyens et enquêteurs privés travaillant pour plusieurs entreprises en Israël ont été accusés d'avoir implanté des chevaux de Troie dans les ordinateurs de leurs concurrents afin d'avoir accès à des informations confidentielles.

Selon le National High-Tech Crime Unit du Royaume-Uni — une unité spéciale du National Crime Squad — certains groupes criminels s'intéressent de plus en plus au service de visionnement de pornographie juvénile sur Internet facturé à l'utilisation.

Les progrès technologiques facilitent la production et la diffusion de pornographie juvénile. Des logiciels peuvent modifier numériquement des images de pornographie juvénile, par exemple pour les sexualiser en enlevant les vêtements des enfants qui y figurent. Et à l'inverse des logiciels qui vieillissent numériquement la photo des enfants portés disparus, des images de pornographie juvénile peuvent être créées par le « rajeunissement » d'images de pornographie adulte. Les avancées dans le domaine de l'animation pourraient favoriser l'expansion de la pornographie juvénile créée numériquement. Des criminels utilisent la stéganographie pour cacher de l'information, comme de la pornographie juvénile, et la distribuer en toute sécurité.

La technologie permet de communiquer de façon protégée, anonyme et rapide, grâce à des outils comme les logiciels de chiffrement, les dispositifs sans fil, les téléphones cellulaires chiffrés et les administrateurs de courriel anonyme qui envoient des courriels sans révéler leur origine. Les groupes criminels utilisent de tels outils pour planifier et mener des activités criminelles comme le trafic de drogue, sans interaction en personne, ce qui réduit les risques de se faire repérer et arrêter par les organismes de l'application de la loi.

Les organisations criminelles peuvent aussi utiliser des outils technologiques pour intimider des rivaux ou terroriser la population afin qu'elle ne révèle rien de leurs activités ou des crimes dont elle est témoin. Par exemple, des individus peuvent avoir recours au courriel, à Internet ou à d'autres dispositifs de communication électronique comme des téléphones cellulaires équipés de caméras, pour diffamer, menacer, harceler ou suivre des personnes. Des menaces peuvent être affichées dans des séances de clavardage et des renseignements personnels peuvent être manipulés ou simplement diffusés dans le but de violer la vie privée.

CARACTÉRISTIQUES ET MÉTHODES

Puisque la technologie permet l'anonymat et la sécurité des communications, ce type d'intimidation représente un défi pour les forces de l'ordre.

Répercussions socio-économiques

Il est difficile de déterminer l'ampleur et la portée la criminalité technologique au Canada ou dans le monde, en partie parce que ces crimes sont rarement signalés aux organismes d'application de la loi. L'absence de définitions normalisées, au Canada comme ailleurs dans le monde, accentue la complexité de la criminalité technologique. Malgré ces lacunes, le nombre de crimes liés à l'informatique augmente rapidement, tout comme les coûts qui s'y rattachent.

Il est de plus en plus coûteux et difficile de lutter contre les menaces en constante évolution de la criminalité informatique et de mettre continuellement à jour les logiciels de protection (coupe-feu, logiciels de chiffrement et protection contre les virus et le pollupostage). Les entreprises perdent de plus en plus d'argent, que ce soit en perte de productivité de la part des employés, en diminution du rendement du serveur, en risques pour la sécurité ou en gaspillage de ressources de soutien technique pour des réparations et des mises à jour qui sont coûteuses et qui prennent un temps considérable. Par exemple, l'Association des banquiers canadiens déclare que l'industrie bancaire du Canada dépense chaque année plus de 100 millions de dollars afin de prévenir, de cerner et de décourager les activités frauduleuses et les autres crimes qui visent les banques, y compris les activités liées au vol d'identité.

La technologie aide les organismes d'application de la loi et leur nuit en même temps. Les crimes facilités par la technologie sont souvent coûteux, complexes, relèvent de plusieurs autorités (voire plusieurs pays), et sont commis par des individus sur qui il n'est pas facile d'enquêter et contre qui il est encore plus difficile de déposer des accusations. Il arrive souvent que les activités criminelles ne soient pas signalées aux organismes d'application de la loi et les enquêteurs doivent posséder de grandes connaissances et des outils perfectionnés pour trouver, recueillir et évaluer des éléments de preuve. Par ailleurs, les organismes d'application de la loi utilisent les nouvelles technologies pour cibler des groupes criminels et exploiter les points faibles de ces derniers afin de cerner, de décourager et de réduire leurs activités criminelles. Il est essentiel que les organismes d'application de la loi, le secteur privé et le public collaborent pour être au courant des crimes technologiques, encourager le signalement de tous les crimes et discuter de moyens qui permettraient de réduire les menaces.

Selon les résultats d'un sondage téléphonique d'Ipsos-Reid mené en février 2005, 80 % des adultes canadiens affirment qu'ils considèrent le vol d'identité comme un grave problème et 17 % disent que quelqu'un qu'il connaissait personnellement avait été victime de ce crime.

« L'omniprésence du crime organisé à des incidences sur les personnes et les collectivités partout au Canada. Les personnes sont privées de leur intégrité physique, de leur sécurité et de leurs biens. La solution réside dans une approche intégrée envers l'application de la loi au Canada, dont l'objectif est de protéger les citoyens et la société en général. »

Le sous-commissaire de la
Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Peter Martin,
Services nationaux de police





Marchés criminels

Comme la plupart des marchés, les marchés criminels achètent et vendent des produits et services, généralement selon les principes de l'offre et de la demande. Les marchés criminels sont donc dynamiques et évoluent en fonction des forces du marché, qui sont notamment influencées par la concurrence livrée par d'autres groupes du crime organisé, les innovations technologiques et les interventions des forces de l'ordre.

La principale caractéristique d'un marché criminel est son illégalité, que ce soit celle du produit ou du service acheté ou vendu, ou celle des protagonistes (groupes ou individus). Et même si les protagonistes, les produits ou les services ne sont pas de nature criminelle, la transaction le demeure. Des marchés criminels se forment lorsque des organisations criminelles repèrent et exploitent des failles dans les marchés licites, qui deviennent alors des créneaux lucratifs. La fraude sous toutes ses formes est un bon exemple de l'exploitation criminelle d'un processus légitime. Il y a aussi des marchés purement criminels, comme celui des drogues illicites, qui n'ont pas d'équivalent dans l'économie légitime; il ne s'agit alors pas de trouver des failles dans un marché légitime, mais plutôt de fournir des produits et des services illégaux. Les marchés légaux et criminels existent et sont exploités simultanément. La portée des activités criminelles au Canada et leurs répercussions sur la société inquiètent les organismes d'application de la loi, et font l'objet du présent rapport.

« Le crime organisé est une question qui touche les Canadiens ordinaires. Bien que de nombreuses activités ne semblent avoir aucun effet direct sur la vie des citoyens respectueux des lois, les conséquences du crime organisé ont une grande portée et sont insidieuses... et elles nous concernent tous sans exception. »

— Le commissaire de la Gendarmerie
royale du Canada (GRC)
Giuliano Zaccardelli

Produits de contrebande

Un marché de contrebande est un dans lequel des produits illicites sont achetés et vendus. Dans certains cas, on retrouve exclusivement des produits illicites comme la cocaïne ou l'héroïne dans un tel marché. Dans d'autres cas cependant, un marché criminel est un dans lequel, des produits légaux et légitimement accessibles, sont détournés par des intérêts criminels et vendus à travers leurs réseaux criminels. Bien qu'une grande variété de produits de contrebande soit disponible au Canada, pour les besoins du présent rapport, le SCRC a décidé de se concentrer sur les deux produits de contrebande que sont les armes à feu illégales et le tabac qui illustrent le deuxième type de marché criminel.

Ces opérations de contrebande peuvent être de faible envergure (du point de vue géographique et économique) ou à très grande échelle et aussi des vols souvent de portée transprovinciale ou transnationale. Ce type d'opération nécessite un important réseau d'individus qui oeuvrent dans différents domaines pour acheter, produire, distribuer les produits et les transporter vers leurs marchés de destination. Les répercussions de la contrebande sont nombreuses et englobent l'évasion fiscale et le contournement de règlements gouvernementaux qui visent à assurer le contrôle de la qualité ou la sécurité publique.



Armes à feu illégales

Menace

Au Canada, un contrôle strict des armes à feu et une réglementation rigoureuse se sont avérés très efficaces pour empêcher les organisations criminelles de se procurer des armes à feu légalement. Les criminels sont donc forcés d'élaborer des stratégies pour acquérir illégalement leurs armes à feu au Canada ou à partir d'autres pays comme les États-Unis.

Le Canada n'est pas le seul pays à exiger que les propriétaires d'armes à feu possèdent un permis et que celles-ci soient enregistrées : des exigences similaires sont en vigueur en Australie, au Royaume-Uni, en Allemagne et au Japon notamment. L'enregistrement des armes à feu aide les organismes d'application de la loi canadiens à remonter à l'origine des armes à feu et à enquêter sur le trafic et la contrebande d'armes illicites. Il permet aussi à ces mêmes organismes de déterminer si des armes à feu risquent de se trouver sur des lieux où ils doivent intervenir et, le cas échéant, de prendre les précautions qui s'imposent pour éviter de mettre leur vie en danger ou de compromettre la sécurité publique.

L'obligation qu'ont tous les organismes d'application de la loi de signaler les armes à feu saisies à compter de janvier 2005 et de se conformer à toutes les exigences applicables à compter de janvier 2006 aidera la communauté de l'application de la loi dans ses évaluations stratégiques du marché des armes à feu illégales. Ces nouveaux règlements favoriseront aussi l'identification des groupes qui font de la contrebande, contribuant ainsi à empêcher que des armes à feu illicites entrent et circulent au Canada.

Survol des activités criminelles

Le marché des armes à feu illicites au Canada est généralement dirigé par des criminels et des groupes criminalisés qui cherchent à vendre ou à acheter des armes à feu qui, ensuite, serviront à commettre des crimes, à assurer une protection personnelle, à intimider ou à perpétrer des actes de violence à l'endroit de rivaux, des membres d'organismes d'application de la loi et de citoyens innocents.

Les deux principales sources d'armes à feu illicites au Canada sont les vols commis à l'intérieur du pays et la contrebande provenant des États-Unis. Des armes de poing et d'épaule sont souvent volées chez des armuriers et au domicile de particuliers. Par ailleurs, des propriétaires et des collectionneurs connus d'armes à feu ont délibérément été ciblés par des criminels qui leur ont demandé d'obtenir des armes à feu pour eux-mêmes, pour d'autres criminels ou pour les vendre à des groupes criminalisés. Il arrive souvent que des membres d'organismes d'application de la loi récupèrent des armes à feu et découvrent qu'elles sont





enregistrées, alors que leurs propriétaires ne savaient pas qu'elles avaient été perdues ou volées, ou n'avaient pas alerté les organismes de l'application de la loi.

Les États-Unis sont l'autre source importante d'armes à feu illicites, souvent mais pas exclusivement des armes de poing qui sont faciles à obtenir en raison du laxisme du système de contrôle des armes à feu à l'échelle fédérale et des États. Les États qui permettent l'achat d'armes à feu non réglementé et non consigné dans les expositions d'armes à feu ou les marchés aux puces représentent une menace grave. Cependant, des armes à feu destinées au marché illicite canadien sont aussi achetées directement par des Canadiens qui possèdent de fausses ou de vraies cartes d'identité américaines, ou par des complices américains que l'on appelle des « prête-nom ». Bien que quelques cargaisons contenant entre 10 et 40 armes à feu aient été découvertes au cours des trois dernières années, la plupart des opérations de contrebande visent de deux à cinq armes à feu.

Il existe d'autres sources potentielles d'armes à feu destinées au marché noir canadien. Par exemple, des armes à feu qui sont déclarées comme étant neutralisées mais qui ne le sont pas ou qui sont facilement réactivables, ou encore des pièces d'armes à feu qui sont achetées et livrées séparément pour ensuite être assemblées et former une arme à feu fonctionnelle. Dans certains cas, il suffit d'une simple pièce pour transformer une carabine semi-automatique en carabine automatique. La facilité d'accès, sur Internet, à des particuliers ou à des détaillants en Amérique du Nord qui vendent des armes à feu ou des pièces, de même que l'exploitation du système de poste et de transport commercial compliquent le travail des organismes de l'application de la loi, et leur occasionnent des difficultés supplémentaires.

Tous les groupes du crime organisé se procurent des armes à feu illicites et sont donc impliqués dans ce marché criminel, ne serait-ce qu'à titre de consommateurs. Le commerce illicite de la drogue est un des principaux facteurs à l'origine de la demande d'armes à feu illégales puisque les recettes substantielles qu'il génère provoquent de la concurrence et de la tension entre les groupes criminalisés et au sein même de ces groupes. Ainsi, le commerce de la drogue induit en permanence un risque de violence, qui alimente à son tour la demande d'armes à feu illicites. L'acquisition et la distribution d'armes à feu illicites semblent impliquer divers individus et groupes (par exemple, des particuliers qui ne sont associés à aucun groupe criminel et qui sont donc disposés à traiter avec plusieurs clients différents, des particuliers semi-autonomes qui ont des liens avec des groupes du crime organisé sans en être membres ou des membres organisations criminelles se spécialisant dans l'acquisition d'armes à feu illicites). Même si la plupart des armes sont payées en espèces, les organismes de l'application de la loi croient que des armes à feu sont parfois échangées contre de la drogue illicite.

On trouve de plus en plus de membres de gangs de rue en possession d'armes à feu illicites, surtout des armes de poing semi-automatiques. En général, les membres de gangs de rue ont davantage tendance à utiliser des armes à feu pour commettre des crimes et dans leurs interactions au quotidien que les criminels appartenant à des groupes plus établis. C'est pourquoi ces gangs représentent souvent un plus grand risque direct et immédiat pour la sécurité publique malgré l'importance relativement moins élevée de leurs activités criminelles.

Répercussions socio-économiques

Les armes à feu illicites peuvent avoir des répercussions directes et graves sur des victimes d'agressions et d'homicides volontaires et involontaires. Indirectement, ces homicides et agressions font souffrir psychologiquement l'entourage des victimes. Ils affectent aussi les communautés, qui craignent pour leur sécurité individuelle et collective. Des individus et des membres de groupes criminalisés, particulièrement de gangs de rue, utilisent des armes à feu illicites pour intimider des rivaux, des citoyens innocents ou leur communauté. Ils peuvent ainsi contribuer à créer ou à perpétuer une « culture de la violence » dans certaines communautés, entre les membres d'un groupe criminel ou entre plusieurs groupes différents.

Il est difficile de déterminer les répercussions exactes du commerce des armes à feu illicites sur la société, mais il reste que celles-ci ont une incidence plus ou moins marquée sur différents services comme : les organismes d'application de la loi, ainsi que le système judiciaire; les soins de santé; la douleur et la souffrance; la perte de qualité de vie des victimes et de leur communauté; et la diminution de la productivité.

Tabac

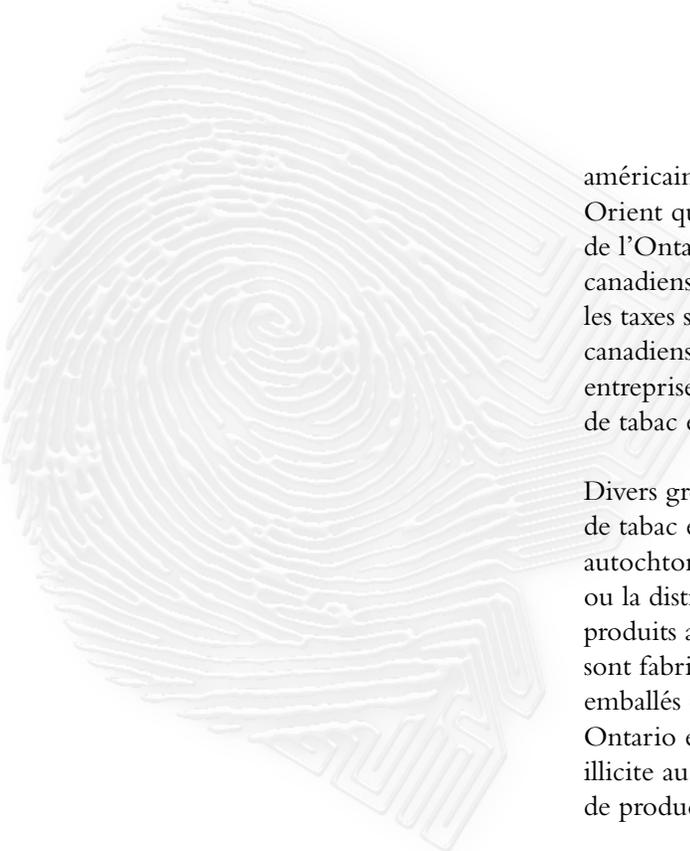
Menace

Santé Canada estime que le taux de tabagisme a diminué depuis 1999; en 2003, on évaluait à que plus de cinq millions le nombre de fumeurs (environ 21 pour cent de la population), représentant toujours un marché important pour les produits du tabac. Au début des années 1990, on a pu observer que l'augmentation du prix du tabac légitime poussait de plus en plus de fumeurs à se tourner vers le marché de la contrebande. Le prix du tabac est essentiellement constitué des taxes fédérales et provinciales, et puisque les taux de taxation actuels dépassent ceux de janvier 1994, la période quand le marché de la contrebande de tabac atteignait son sommet historique, il est peu probable que ce marché disparaisse.

Survol des activités criminelles

Le marché actuel de la contrebande se compose de divers éléments qui affectent chaque région canadienne à différents degrés, comme des produits de marque courante aux États-Unis ou de fabrication autochtone, des produits de contrefaçon de marques canadiennes ou





américaines, des produits du tabac provenant de l'Inde et du Moyen-Orient qui sont très en demande dans certaines communautés ethniques de l'Ontario et du Québec, le transport interprovincial de produits canadiens des provinces à faible taux de taxation vers les provinces où les taxes sont plus élevées, le détournement intraprovincial de produits canadiens provenant de territoires autochtones, des vols dans des entreprises du pays, le détournement de semi-remorques remplies de tabac et de petites installations illicites de fabrication de tabac.

Divers groupes du crime organisé sont impliqués dans la contrebande de tabac et collaborent souvent avec des groupes criminalisés de souche autochtone, ou d'autres individus qui sont impliqués dans la contrebande ou la distribution de produits de marques courantes aux États-Unis et de produits autochtones fabriqués aux États-Unis. Ces produits autochtones sont fabriqués dans des réserves à proximité de la frontière, et sont souvent emballés dans des sacs transparents. Certains territoires autochtones en Ontario et au Québec servent de points de passage pour l'entrée de tabac illicite au Canada, de centres de distribution et d'entreposage, et de sites de production illégale.

Les produits de contrebande entrent principalement au Canada par des bureaux de douane de l'Ontario et du Québec, dissimulés dans des véhicules privés et commerciaux, ou entre les points d'entrée officiels, sur des véhicules tout-terrain, des motoneiges et des bateaux. Ces produits du tabac sont distribués dans l'ensemble du Canada à l'aide de véhicules privés ou loués, ou par l'entremise de sociétés de transport légitimes.

À la fin de 2004 et au début de 2005, plus de 23 000 cartouches de cigarettes ont été saisies en Ontario. Dans le cadre d'une saisie, 5 000 cartouches ont été saisies dans un camion de location de une tonne, conduit par un résident de la Colombie-Britannique, se dirigeant de Montréal vers l'Ontario. Dans le cadre d'une deuxième saisie, 16 823 cartouches ont été saisies près de la frontière Canada-États-Unis. Lors de la troisième saisie, on a trouvé un fourgon de transport à Cornwall qui contenait 1 250 cartouches de cigarettes.

Dans le passé, les produits de contrefaçon étaient souvent des imitations de la populaire marque Marlboro de Phillip Morris, un produit difficile à se procurer au Canada. Cependant, ces dernières années, les organismes d'application de la loi ont aussi trouvé des imitations de marques canadiennes populaires, comme DuMaurier et Players. De nombreux groupes du crime organisé au Canada, notamment des groupes de souche asiatique, sont impliqués dans la distribution de cigarettes de contrefaçon de marques canadiennes, dont une grande partie est fabriquée et emballée en Asie.

Répercussions socio-économiques

Outre la perte de recettes fiscales, ce marché criminel peut entraîner de la violence et de l'intimidation. Des individus ont déjà commis des actes de violence et d'intimidation en perpétrant des vols chez des grossistes et des détaillants de tabac et en détournant des semi-remorques chargées de tabac.

La réduction des ventes de tabac canadien légitime pourrait entraîner une réduction des emplois canadiens dans l'industrie légitime de la production et de la distribution de produits du tabac. L'avantage injuste que les détaillants de tabac de contrebande ont sur leurs homologues licites peut attirer certains de ces derniers dans le marché de la contrebande.

Criminalité financière

Menace

La criminalité financière a connu un essor dans le monde entier, en partie parce qu'elle est facilitée par les nouvelles technologies, mais aussi parce qu'elle est intéressante pour les criminels, qui y voient un grand potentiel de profit pour des risques faibles relativement aux autres activités criminelles. L'implication du crime organisé dans divers crimes financiers plus ou moins complexes, comme le blanchiment d'argent et la manipulation du marché des valeurs mobilières, préoccupent grandement les organismes de l'application de la loi.

La section qui suit met en exergue des activités criminelles particulièrement pertinentes dans le contexte du crime organisé canadien, notamment le blanchiment d'argent, les violations de droits de propriété intellectuelle et l'usurpation d'identité.

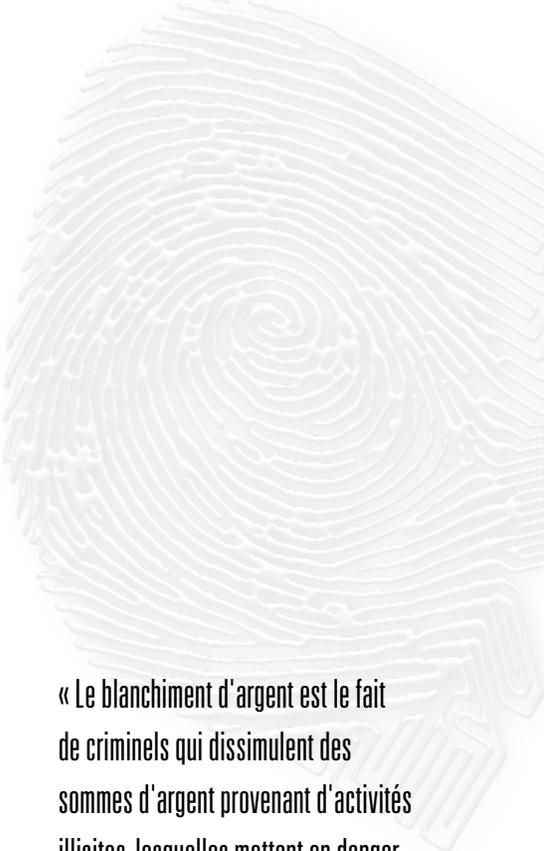
Blanchiment d'argent

Survol des activités criminelles

Selon le Fond Monétaire International, le blanchiment d'argent représente chaque année de 590 millions \$US à 1.5 milliards \$US à l'échelle planétaire. Au Canada, les groupes criminels organisés participent à une myriade d'activités illicites qui génèrent annuellement d'immenses profits. Il est primordial pour les groupes criminels organisés de mener à bien leurs diverses entreprises sans attirer l'attention des organismes d'application de la loi. En conséquence, ils ont recours à des méthodes novatrices pour dissimuler l'origine de leur revenu afin de

« Au Canada, le blanchiment d'argent est un problème de l'ordre de plusieurs milliards de dollars. C'est un volet incontournable du crime organisé et c'est le moyen que privilégient les groupes de criminels organisés qui cherchent à donner une apparence de légitimité aux produits du trafic de drogues, de la contrebande de biens, du trafic de clandestins, de l'extorsion, de la fraude et d'autres activités. » (Ligne directrice 1 du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), le 24 mars 2003).





« Le blanchiment d'argent est le fait de criminels qui dissimulent des sommes d'argent provenant d'activités illicites, lesquelles mettent en danger notre société libre et menacent nos institutions. »

Horst Intscher
Directeur du Centre d'analyse des
opérations et déclarations financières
du Canada (CANAFE)

ne pas éveiller les soupçons et de déjouer la surveillance des organismes d'application de la loi, ainsi que pour réinvestir les fonds dans d'autres activités illicites ou entreprises légitimes. En conséquence, le blanchiment d'argent est un délit financier essentiel pour une organisation criminelle, puisqu'il lui permet d'accroître sa force et sa capacité.

Bien qu'il existe diverses façons de blanchir les profits illicites, le processus se divise habituellement en trois étapes principales. La première comprend des méthodes destinées à dissocier l'argent du crime; ainsi, le « placement » renvoie au mouvement initial des fonds. La deuxième étape, dite de « dispersion », aide à déguiser l'origine des fonds, par exemple par l'utilisation de virements électroniques entre divers comptes dans plusieurs pays au cours d'une brève période. Finalement, l'étape d'« intégration » permet de conserver un accès aux fonds puisqu'ils semblent légitimes; l'organisation criminelle peut ainsi les utiliser sans craindre que l'on soupçonne leur origine illicite.

Diverses techniques sont utilisées pour blanchir l'argent, surtout aux étapes du placement et de la dispersion; cependant, ces techniques diffèrent de par leur portée et leur niveau de complexité. Les groupes criminels organisés se servent de schtroumpfs⁸ et de prête-noms⁹ pour faciliter le processus de blanchiment, parce qu'ils contribuent à disperser les opérations financières. En bout de ligne, le schtroumpfage des opérations financières aide l'organisation criminelle à se distancer de la source des profits illicites. Le degré de schtroumpfage des opérations et des stratagèmes de blanchiment d'argent est de plus en plus complexe. Ces stratagèmes impliquent souvent le recours à plusieurs moyens, comme les institutions de dépôt, les télévirements internationaux et l'acquisition de biens immobiliers, ce qui contribue à distancer l'organisation criminelle des produits de la criminalité.

Malgré le perfectionnement croissant du blanchiment d'argent, la participation du crime organisé peut s'inscrire sur une échelle allant de peu complexe à très complexe. Dans la limite inférieure, on conserve l'argent dans une résidence ou un lieu d'affaires, puis effectue des achats importants en espèces. Cependant, de récentes enquêtes en Colombie-Britannique ont démontré que plusieurs groupes du crime organisé, s'adonnant au trafic transfrontalier de marijuana et cocaïne, ont été capable de blanchir près de 200 million \$C de dollars.

Les techniques visant à faciliter le processus du blanchiment d'argent sont habituellement appelées « typologies » par les organismes d'application de la loi. Généralement, elles évoluent et s'adaptent au fil du temps en raison

⁸ Le schtroumpfage renvoie à une personne (schtroumpf) utilisée pour effectuer, dans différentes institutions de dépôt, banques ou succursales bancaires, des dépôts en espèces dont les montants n'attireront pas l'attention.

⁹ Les prête-noms sont souvent utilisés pour enregistrer le titre juridique d'un bien, soit parce qu'ils n'ont aucun lien avec l'activité criminelle ou qu'ils n'ont pas de casier judiciaire.

de mesures des organismes d'application de la loi, de législation gouvernementale ou de changements apportés aux exigences réglementaires dans le secteur des services financiers. Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux¹⁰, une organisation internationale, a récemment relevé les tendances mondiales suivantes dans les typologies du blanchiment d'argent, qui se manifestent aussi au Canada : l'utilisation par le crime organisé de virements électroniques et d'« ouvreurs de porte »¹¹, qui non seulement agissent à titre d'intermédiaires auprès d'institutions financières mais offrent une apparence de légitimité. De plus, les groupes criminels organisés ont de plus en plus recours aux casinos, dont les casinos en ligne, aux guichets automatiques privés et aux entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables, comme les courtiers de change, pour blanchir leur argent au Canada.

Quoique les groupes criminels organisés établis au Canada blanchissent de l'argent au pays comme à l'étranger, le Canada est aussi visé par le blanchiment des produits de la criminalité en raison de la stabilité de son économie. Des particuliers et des organisations criminelles se spécialisent dans la prestation de services de blanchiment d'argent à d'autres groupes criminels organisés. Ces individus et ces groupes criminels ne sont pas forcément impliqués dans d'autres types d'activités criminelles, mais ils fournissent un élément essentiel à l'exploitation efficace des réseaux criminels, même s'ils ne sont pas des membres reconnus de l'organisation. Par exemple, certains courtiers en marijuana ont chargé des individus n'appartenant pas à l'organisation criminelle de convertir pour leur compte des devises américaines en devises canadiennes par le biais d'opérations de change.

Répercussions socio-économiques

Le processus du blanchiment d'argent est parallèle à l'activité financière légitime; de par sa nature, il profite des failles et des faiblesses de l'économie légitime. Un élément central de l'exploitation de ce domaine légitime est l'utilisation d'ouvreurs de porte. Le crime organisé cible ces spécialistes juridiques et financiers qui, sciemment ou à leur insu, facilitent les activités criminelles. La cooptation de ces spécialistes peut aussi s'accompagner de corruption, de subornation et d'influence exercées à des fins d'exploitation criminelle.

¹⁰ Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), un organisme international basé à Paris, organise un exercice annuel sur les typologies dans le cadre d'une réunion d'experts financiers. Les conclusions du dernier rapport sont tirées de la réunion tenue au Mexique les 17 et 18 novembre 2003. Trente-cinq pays et territoires étaient représentés à cette réunion, dont le Canada.

¹¹ Le terme « ouvrier de porte » renvoie à des spécialistes juridiques et financiers impliqués, parfois à leur insu, dans des stratagèmes de blanchiment d'argent, dont les avocats, notaires, comptables et autres professionnels qui exercent un certain nombre de fonctions importantes lorsqu'il s'agit d'aider leurs clients à organiser et à gérer leurs affaires financières. Rapport du GAFI, *ibid.*



« Par l'entremise de stratégies de recyclage des produits de la criminalité, le crime organisé fait, dans la population en général, plusieurs types de victimes, parmi lesquelles figurent les personnes qui font l'objet de concurrence déloyale dans le domaine des produits et des services ainsi que les investisseurs qui subissent des pertes à la suite de manipulations boursières, dont le principal objectif consiste à justifier des revenus illicites. »

— Normand Proulx, Directeur général,
Sûreté du Québec

En conséquence, les effets du blanchiment d'argent ne sont pas nécessairement visibles pour le public. Néanmoins, la capacité du crime organisé à blanchir efficacement les produits de la criminalité aide à renforcer ses capacités, accroissant ainsi la menace pesant sur l'intégrité financière de l'économie canadienne. Les produits de la criminalité blanchis permettent aussi au crime organisé d'investir dans d'autres entreprises criminelles et d'abriter ses investissements dans des entreprises légitimes. À l'extrême, ils peuvent aider les organisations criminelles à infiltrer l'économie légitime dans une telle mesure qu'elles évoluent puis deviennent des entreprises uniquement légitimes, bien que le capital de l'entreprise ait été à l'origine soutenu par des activités criminelles.

En fin de compte, le blanchiment d'argent affaiblit l'économie légitime, surtout en ébranlant la confiance des investisseurs dans les importants marchés canadiens. Ses répercussions peuvent aussi être exacerbées puisque, lorsque l'exploitation criminelle à des fins de blanchiment de produits de la criminalité d'une société cotée en bourse devient publique de sorte que les actionnaires de la société et les entreprises légitimes qui font affaires avec celle-ci en pâtissent. Pour terminer, la mesure dans laquelle les produits de la criminalité sont blanchis au Canada représente un revenu non assujéti à l'impôt, ce qui place un fardeau disproportionné sur le public et sa contribution au filet de sécurité sociale, comme les soins de santé.

Violation des droits de la propriété intellectuelle

Survol des activités criminelles

À l'ère post-industrielle, où l'innovation se situe au coeur même du bien-être et de la croissance économiques d'une civilisation de pointe, les idées sont l'un des biens les plus précieux. Le cadre juridique de la propriété intellectuelle, à savoir les marques de commerce, brevets, droits d'auteur et autres dispositions, a été établi en vue de protéger les inventions originales, de favoriser l'innovation et le progrès, puis de protéger la sécurité et la prospérité de l'économie. La nature de la propriété intellectuelle rend ce genre de produit extrêmement vulnérable au vol et aux violations. Quoique les délits associés aux droits de la propriété intellectuelle (DPI) existent depuis la création de ces droits, leur portée et leur ampleur ont augmenté au cours des dernières années en raison de l'incidence de la mondialisation sur la demande des consommateurs et la production mondiale de produits de luxe et de produits de marque de grande consommation bon marché. Cette demande est favorisée par la perception que cette activité constitue un crime sans victimes. Cependant, contrairement au vol de biens physiques, qui ne prive habituellement que le propriétaire légitime du bien, le vol de propriété intellectuelle atteint tous les consommateurs et a une profonde incidence sur l'ensemble de la société.

MARCHÉS CRIMINELS

À divers degrés, le crime organisé est impliqué dans tous les genres de délits associés aux DPI. Les délits associés aux DPI appartiennent généralement aux trois catégories suivantes : les violations du droit d'auteur, qui comprennent le piratage et la contrefaçon de médias numériques comme les logiciels, la musique et les films; les violations des marques de commerce, qui comprennent la contrefaçon de la marque de fabrique; et le vol de secrets commerciaux, qui comprend le vol de renseignements exclusifs comme des modèles de conception et des schémas de production.

La vaste gamme d'acteurs et de groupes impliqués atteste de l'importance de cette activité criminelle. En effet, la contrefaçon et le piratage de produits franchissent les frontières régionales et nationales; presque aucun secteur de la consommation n'est hors de leur portée spoliatrice.

Le secrétaire général d'Interpol a récemment déclaré que, sur le plan international, les délits associés aux DPI sont dominés par le crime organisé. Il est toutefois clair que les réseaux criminels les plus perfectionnés au Canada et leurs activités ont pénétré à un point ou un autre de la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication à la vente.

Les chaînes d'approvisionnement complexes peuvent comprendre des activités compartimentées menées dans plusieurs pays. Par exemple, il peut arriver que des produits de contrefaçon soient fabriqués dans une usine du pays X, assemblés et emballés dans le pays Y, puis vendus dans le pays Z. L'Asie demeure le principal continent d'origine des produits de contrefaçon vendus dans le monde entier. Environ 80 % des produits de contrefaçon vendus au Canada par des vendeurs ambulants, dans les marchés aux puces, voire dans les magasins de détail à succursale proviennent de l'étranger, principalement de la région de l'Asie et du Pacifique et, dans une moindre mesure, de l'Europe et des États-Unis, alors que les autres produits sont fabriqués au Canada. Des signes indiquent en outre que le Canada sert de conduit aux produits de contrefaçon étrangers destinés au marché américain.

Au cours des dernières années, certaines activités internationales de contrefaçon ont été perfectionnées, ce qui se manifeste par leur complexité structurelle et par le souci du détail accordé à la production des contrefaçons proprement dites. Les progrès réalisés dans le domaine de la technologie ont favorisé la production, dans certains cas, de copies de haute qualité d'emballages et de marques de produits, qui comprennent parfois des numéros de lot, des codes à barres et d'autres détails courants. Il est parfois nécessaire d'effectuer une analyse en laboratoire pour distinguer le faux produit du vrai. Dans le passé, les consommateurs étaient habituellement conscients qu'ils achetaient des produits de contrefaçon ou de bas de gamme, l'illégitimité de l'article étant souvent révélée par des défauts évidents dans le travail ou l'emballage, ou par la nature douteuse de la transaction. Cependant, une tendance facilitée par

« Les répercussions du crime organisé ne se font pas sentir que dans les grandes villes. Si l'on n'y voit pas, il pourrait menacer la sûreté et la sécurité de tous les Manitobains et constituer un risque pour nos institutions, notre société, notre économie et notre qualité de vie. »

—Le surintendant principal de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Bill Robinson, l'officier responsable de la Police criminelle de la Division D (Manitoba)





les progrès réalisés dans le domaine de la technologie et la croissance de l'industrie illicite est que, de nos jours, certains contrefacteurs parviennent à faire croire que leurs produits sont authentiques. La contrefaçon est d'une telle exactitude, du moins superficiellement, qu'elle peut souvent être vendue au prix de détail courant. Des produits de contrefaçon ont été découverts dans d'importants magasins de détail à succursale au Canada.

Pour faire croire aux consommateurs qu'ils achètent des produits authentiques et pour contourner les mesures de réglementation, certains contrefacteurs reproduisent le certificat de sécurité et les marques d'assurance de la qualité qui apparaissent sur les produits authentiques.

Une tendance particulièrement alarmante est l'ajout de marques UL (Underwriters Laboratories) ou ACN (Association canadienne de normalisation) contrefaites sur des dispositifs électriques. Sur les produits authentiques, la marque UL ou ACN garantit au consommateur que le dispositif a fait l'objet d'une inspection et d'une vérification de sécurité indépendantes rigoureuses, et que son utilisation est jugée sans risque. Cependant, sur les produits de contrefaçon, les fausses marques UL ou ACN contribuent à la tromperie et peuvent donner à l'utilisateur un faux sentiment de sécurité qui peut s'avérer dangereux. En janvier 2005, la GRC a exécuté un mandat de perquisition dans un commerce torontois et a saisi de grandes quantités de blocs d'alimentation à prises multiples et de rallonges électriques affichant des marques de certification UL contrefaites. Quoique la qualité médiocre de ces produits électriques ne soit pas apparue au consommateur au moment de l'achat, des vérifications subséquentes effectuées par UL ont révélé que ces dispositifs présentaient de grands risques d'incendie et d'accident.

Le Canada a participé à une opération qui vise les organisations criminelles qui se livrent au piratage de logiciels dans Internet et à la distribution illégale d'œuvres protégées, y compris les logiciels, les films, la musique et les jeux dans Internet. Des perquisitions et des saisies ont été effectuées en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec. L'opération « SITE DOWN » ciblait également les personnes et les organisations qui fournissaient illégalement des copies des œuvres protégées à des groupes criminels qui les distribuaient et les téléchargeaient illégalement dans Internet. L'Australie, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, Israël, la Corée, la Pologne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis participaient également à l'enquête.

Répercussions socio-économiques

La violation des droits de la propriété intellectuelle a des répercussions négatives sur notre économie tout entière, et nuit donc à tous les Canadiens et Canadiennes. Les pertes financières substantielles subies chaque année sont aggravées par la menace potentielle que représente la perte de confiance des consommateurs qui, à leur insu, achètent des biens de qualité inférieure affichant illégalement des marques de fabrique généralement synonymes de qualité et de sécurité. Les profits réalisés par la contrefaçon et le piratage peuvent en outre servir à financer d'autres

activités criminelles plus graves et contribuer à maintenir ou à étendre la portée et l'importance d'un groupe criminel organisé.

Les répercussions socio-économiques néfastes entraînées par la contrefaçon de DVD et de vêtements de couturier ne représentent qu'un aspect de l'incidence sur la société canadienne des délits associés aux DPI. Bien que la présentation du produit de contrefaçon fasse l'objet d'une grande attention, ces mesures esthétiques ne font que dissimuler la qualité médiocre sous-jacente; dans une large mesure, les contrefacteurs réalisent des profits en utilisant les matériaux les meilleurs marchés, en prenant des raccourcis chaque fois qu'ils le peuvent et en supprimant les coûteuses vérifications liées à la qualité et à la sécurité. La contrefaçon de produits aussi essentiels que les médicaments, les dispositifs électriques et les pièces d'automobile élève l'incidence de la violation des droits de la propriété intellectuelle à un tout autre niveau de menace à la sécurité publique.

En juillet 2005, ACN International a émis une alerte de sûreté aux consommateurs concernant une rallonge électrique qui avait été distribuée par une compagnie établie en Ontario. Ce produit, qui porte des marques contrefaites de l'ACN, est considéré comme hautement dangereux.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 10 % des médicaments fabriqués dans le monde sont contrefaits, un chiffre alarmant si l'on considère qu'une grande partie des médicaments contrefaits contiennent soit aucun ingrédient actif, soit des niveaux erronés d'ingrédients médicamenteux. Dans les pays en développement, les médicaments contrefaits ont coûté la vie à des centaines de milliers de personnes, et continuent de créer ou d'exacerber d'importantes crises en matière de santé dans le monde entier. Les dispositifs électriques contrefaits comme les piles, les rallonges électriques et les blocs d'alimentation à prises multiples vendus dans le commerce représentent de graves risques de blessures, puisqu'ils ont contourné le système de réglementation visant à garantir que leur utilisation est sans danger pour le consommateur. Dans certains cas, les dispositifs électriques contrefaits saisis par un organisme d'application de la loi canadien ont fondu, pris feu ou explosé pendant leur vérification en laboratoire.

Vol d'identité

Survol des activités criminelles

Le vol d'identité continue de représenter une menace importante pour les entreprises et les consommateurs canadiens et canadiennes. Ce délit comprend l'acquisition et l'utilisation illicites des renseignements personnels et financiers d'une autre personne dans le but de perpétrer diverses fraudes, dont celles liées à l'immobilier et aux cartes de paiement. Le vol d'identité inclut le vol de courrier, le vol dans des résidences et des espaces personnels, et le vol de renseignements dans des bases de données

« Les Canadiens doivent comprendre le message que des articles contrefaits défectueux peuvent causer la mort. Les contrefacteurs ne se limitent pas aux montres, aux disques compacts et aux accessoires de mode. Ils fabriquent des articles défectueux qui peuvent être réellement dangereux pour les personnes, comme des disjoncteurs, des blocs d'alimentation d'ordinateur, des chaussures de sécurité, des lumières de Noël et même des cuisinières à gaz. »

— R. J. Falconi, vice-président,
avocat général et secrétaire général,
Groupe CSA





« Afin de commettre de la fraude hypothécaire, de nombreuses parties doivent travailler ensemble et les méthodes dont ils se servent afin de commettre le crime doivent être diversifiées. Grâce au partage des renseignements, nous pouvons tous prendre constamment des mesures afin de changer les pratiques et de combler tout écart qui pourrait exister dans le système. »

— Association des banquiers canadiens

commerciales et gouvernementales, en passant par le mésusage de renseignements personnels au cours de transactions commerciales. Les victimes du vol d'identité ne constatent parfois la fraude que des semaines, des mois, voire des années plus tard. Les groupes criminels établis au Canada continueront de se livrer au vol d'identité, surtout parce que de plus en plus de données personnelles et financières sont stockées et transmises électroniquement, et que les usurpateurs d'identité sont capables de sévir à distance. L'accès à ces données facilite la perpétration de fraudes diverses à beaucoup plus grande échelle.

La fraude immobilière est une question de plus en plus préoccupante pour les organismes d'application de la loi et les associations professionnelles liées à l'industrie des hypothèques. La fraude immobilière représente des coûts financiers importants pour les victimes et est étroitement associée à d'autres activités criminelles, en particulier celles liées au vol d'identité, aux faux documents et au trafic illicite de stupéfiants.

Ce genre de fraude souvent très complexe prend un grand nombre de formes. Toutefois, la fraude sur les hypothèques survient généralement lorsque des renseignements frauduleux, comme de faux relevés d'emploi, sont présentés à un prêteur dans le but d'obtenir une hypothèque. La fraude sur les titres, une autre variante de la fraude immobilière, concerne un individu qui usurpe l'identité d'un autre propriétaire. Cette fausse identité permet au délinquant d'assumer le titre de propriété et de vendre ou d'obtenir d'autres hypothèques grâce à la propriété et à l'identité du véritable propriétaire. Une récente enquête en Colombie-Britannique a révélé un stratagème frauduleux complexe présumé, dans lequel on utilisait de faux relevés d'emploi et documents bancaires pour obtenir des hypothèques. De nombreuses résidences achetées dans le cadre de cette activité criminelle auraient ainsi servi à des fins de culture de la marijuana à grande échelle.

Selon Phonebusters, la fraude sur les cartes de paiement, composant majeur du vol d'identité, représente 42 % des incidents liés au vol d'identité signalés en 2003. Elle reste une menace importante pour les entreprises, les institutions financières et les consommateurs canadiens et canadiennes. Selon la GRC, les pertes totales attribuables à la fraude sur les cartes de crédit s'élevaient à 200 millions de dollars en 2003. La forme la plus courante de la fraude sur cartes de crédit est l'utilisation de fausses cartes. Dans bien des cas, les membres du crime organisé utilisent des appareils d'écrémage portatifs pour lire et saisir les données contenues sur la bande magnétique des cartes, puis fabriquer de fausses cartes. Les renseignements volés sont alors rechargés sur des cartes magnétiques vierges en vue de vider le compte de la victime, ou vendus au marché noir. Les délinquants utilisent des appareils d'écrémage pour voler les renseignements inscrits sur les cartes de crédit dans des restaurants, des bars, des stations-service, des dépanneurs, etc. Dans ces lieux, certains



employés aux tendances criminelles vendent les renseignements à des personnes qui fabriquent de fausses cartes. Autres menaces liées aux cartes de paiement, les guichets automatiques privés illégalement modifiés permettent de copier les renseignements figurant sur les cartes de paiement et d'enregistrer les mots de passe lorsque les cartes sont glissées dans la machine.

L'hameçonnage est une forme de fraude par Internet qui prend de l'ampleur. Elle consiste en l'envoi de courriels trompeurs usurpant l'identité d'une institution légitime dans le but d'inviter les destinataires à divulguer des renseignements financiers personnels, comme des numéros de carte de crédit ou des mots de passe utilisés lors de transactions bancaires sur Internet. Des logiciels permettant de détecter et de déchiffrer les mots de passe peuvent aussi servir à saisir illicitement des mots de passe chiffrés acheminés par les réseaux. Certains « espioniciels » sont conçus pour voler des renseignements, par exemple en enregistrant la frappe des touches sur le clavier. Les organisations criminelles ciblent de plus en plus les petites institutions financières, comme les banques à rayonnement local et les coopératives de crédit, dont les ressources en matière de sécurité sont parfois moins importantes. (Veuillez vous reporter à la rubrique *Technologie et criminalité*.)

Les ministères et organismes gouvernementaux ont aussi été la cible de l'hameçonnage. En février 2005, le Ministère des Transports de l'Ontario a signalé qu'un courriel usurpant son identité invitait les destinataires à cliquer sur un lien intégré à des fins de vérification des renseignements concernant leur permis de conduire.

Répercussions socio-économiques

Les pertes directes et indirectes attribuables au vol d'identité au Canada sont considérables. Quoique le vol d'identité entraîne d'importants coûts financiers pour les institutions financières, les entreprises et les consommateurs, il est difficile de recueillir des statistiques à jour concernant ce problème à l'échelle nationale ou internationale. En 2002, le Conseil canadien des bureaux d'éthique commerciale a estimé que les consommateurs, les banques, les sociétés de carte de crédit, les magasins et autres entreprises ont perdu 2,5 milliards de dollars en raison du vol d'identité. En 2003, la dernière année pour lesquelles des statistiques sont disponibles, PhoneBusters a indiqué que les pertes signalées par les victimes s'élevaient à 21,8 millions de dollars. En plus de ces pertes financières, les victimes d'un vol d'identité se retrouvent avec une cote de solvabilité compromise et des dossiers personnels et financiers perturbés. Dans une étude menée en 2003, la Commission fédérale du commerce des États-Unis signalait que les victimes du vol d'identité déboursaient en moyenne 500 \$US pour recouvrer leur identité et redresser leur cote de solvabilité.

« Le crime organisé n'est pas un phénomène qui se passe très loin de nous, il s'observe ici, dans notre collectivité. Vous n'avez qu'à penser à la personne qui doit subir les effets de l'usurpation d'identité ou à la famille anéantie par l'abus de drogues afin de comprendre les incidences du crime organisé sur une personne. Vous n'avez même pas à en être directement victime. »

— Le chef Vince Bevan,
Service de police d'Ottawa





Certaines victimes peuvent aussi perdre confiance dans les entreprises dans lesquelles les fraudes ont eu lieu, même si les entreprises ignoraient tout des activités criminelles de leurs employés. Les sociétés, ou les institutions gouvernementales, investissent d'importantes ressources humaines et financières dans l'établissement et le maintien d'une marque ou d'une image. Après des incidents de fraude, ces sociétés doivent consacrer du temps et des ressources considérables en vue de blanchir leur image et/ou leur marque ternie. En outre, dans les cas d'hameçonnage et d'empoisonnement DNS, les sociétés doivent mobiliser des ressources supplémentaires pour renforcer leurs dispositifs de sécurité. Le vol d'identité continuera de croître et de menacer des millions de personnes et d'entreprises au pays.

Des êtres humains traités comme des marchandises

Traite de personnes et passage de clandestins

Menace

Sur le plan international, le crime organisé est impliqué dans la traite de personnes et le passage de clandestins. L'étendue de la participation du crime organisé dans ces activités au Canada fait l'objet d'une surveillance préventive de la part des organismes d'application de la loi. Au niveau international, la traite de personnes et le passage de clandestins sont une source de profits importants, et aident à renforcer et à étendre les capacités des organisations criminelles. La différence entre le passage de clandestins et la traite de personnes est importante, puisque le premier implique le consentement des personnes, tandis que la seconde implique la contrainte. Selon la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le passage de clandestins renvoie à la facilitation de l'entrée illégale d'une personne dans un pays à des fins de profits financiers. Par contre, la traite des êtres humains comprend le déplacement d'une personne par la contrainte, la tromperie ou la violence dans le but de son exploitation. Cette activité comprend souvent l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, mais aussi le trafic d'hommes et de femmes contraints au travail forcé ou à d'autres services associés à la servitude pour dettes.

Bien que le passage de clandestins et la traite de personnes représentent des infractions très différentes, il existe de nombreux parallèles entre ces activités, comme le déplacement transnational de personnes et leur entrée clandestine dans un pays. D'autres éléments du passage de clandestins nuisent en outre à la capacité des organismes d'application de la loi à dépister la traite des êtres humains et à en déterminer l'ampleur. Le passage de clandestins et le trafic de personnes se font simultanément. En conséquence, il est possible qu'un même convoi comprenne des migrants clandestins et des victimes de la traite. De plus, comme de nombreuses victimes potentielles de la traite transitent par le Canada à destination des États-Unis, il est difficile pour les organismes d'application

de la loi de déterminer si les personnes interceptées étaient destinées à l'exploitation commerciale.

Survol des activités criminelles

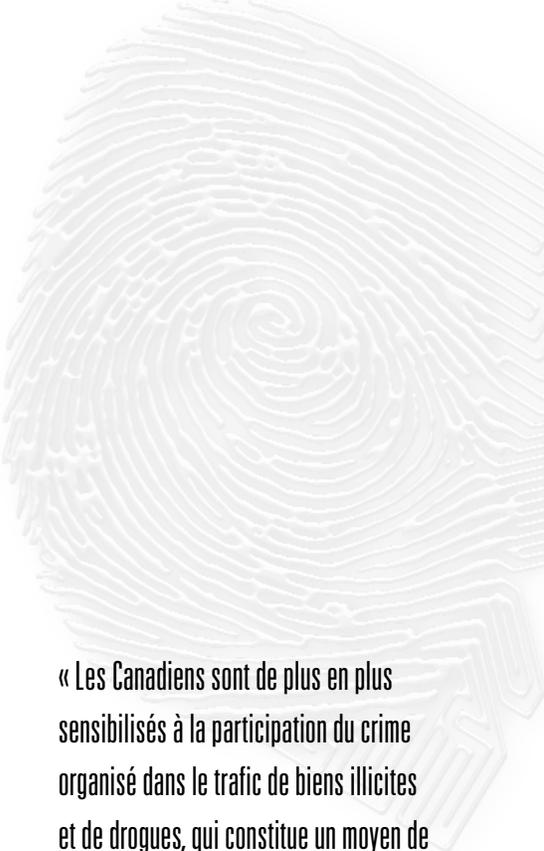
Le passage transfrontalier de personnes à des fins de traite ou de migration clandestine exige une certaine aptitude et capacité à coordonner le transport de ces personnes. En conséquence, les organisations criminelles qui se livrent à ces activités sont généralement très perfectionnées.

Certains de ces groupes criminels établis au Canada ont la capacité de coordonner le transport des personnes, des pays sources jusqu'à leur destination. D'autres groupes ou sous-groupes appartenant à un réseau criminel se spécialisent dans un aspect de l'entreprise, qu'il s'agisse de l'organisation du franchissement de la frontière à destination des États-Unis ou de l'acquisition de documents faux ou volés, tels que des passeports et des visas. Ces spécialisations permettent à certains groupes criminels organisés de vendre leurs services à d'autres groupes. Ainsi, un convoi peut comprendre des ressortissants de plusieurs pays aux origines ethniques diverses. En janvier 2005 par exemple, un homme, qui tentait d'introduire plusieurs ressortissants chinois et un Albanais aux États-Unis en les faisant traverser un tunnel ferroviaire reliant l'Ontario au Michigan, a été arrêté. En août dernier, un Chinois et un Pakistanais ont été détenus après être entrés aux États-Unis dans un train en provenance du Canada. Bien des migrants clandestins qui entrent au Canada ont l'intention d'y rester, tandis que d'autres ne font qu'y passer avant de se rendre aux États-Unis. Les droits de passage au Canada payés par certains migrants allaient de quelque 20 000 \$US à 50 000 \$US par personne.

Bien que quelques organisations criminelles du pays se spécialisent dans le passage de clandestins, certaines se livrent aussi habituellement à la contrebande d'autres marchandises, surtout des drogues illicites, comme la cocaïne et la marijuana, des armes à feu et des devises. De plus, ces groupes possèdent les compétences techniques nécessaires pour fabriquer ou se procurer des faux documents ou des documents falsifiés en vue de faciliter le transport des clandestins.

Bien que les médias se soient principalement concentrés sur le grand nombre de personnes qui sont entrées au Canada dans des navires porte-conteneurs à la fin des années 1990, des informations indiquent que la plupart des clandestins arrivent au pays par avion, puis terminent leur voyage en auto, en train ou à pied. Le passage entre le Canada et les États-Unis s'effectue à divers points de passage frontalier terrestres, mais plus particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique.





« Les Canadiens sont de plus en plus sensibilisés à la participation du crime organisé dans le trafic de biens illicites et de drogues, qui constitue un moyen de financer leurs projets. Mais le problème croissant, ici et ailleurs dans le monde, c'est l'horrible traite des personnes. Si les autorités n'y prennent garde, ce fléau aura des conséquences dévastatrices non seulement pour les foyers, mais aussi pour la société en général.»

— Le commissaire adjoint de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Ian Atkins, commandant de la Division H
(Nouvelle-Écosse)

Les victimes de la traite qui entrent au Canada, qui est à la fois un pays de transit et de destination, sont destinées au travail forcé et à l'exploitation sexuelle. Pour la plupart, les victimes de la traite transitent par le Canada à destination des États-Unis. La traite des êtres humains peut aussi se produire au niveau interprovincial. Traditionnellement, au Canada, le crime organisé de souches asiatique et est-européenne est impliqué dans la traite des femmes venant de Chine, de Corée du Sud, de Thaïlande, du Cambodge, des Philippines, d'Amérique latine et de Russie. À l'échelle planétaire, la traite des êtres humains ferait concurrence à d'autres importants marchés criminels comme le commerce illicite des drogues et des armes à feu, en ce qui concerne les profits réalisés. En avril 2005 en Colombie-Britannique, une personne a été accusée de traite d'êtres humains pour la première fois au Canada.

Répercussions socio-économiques

Plus que toute autre activité criminelle, la traite des êtres humains présente d'énormes risques pour la santé et la sécurité des victimes. De plus en plus considéré comme une violation des droits de la personne, ce trafic traite ses victimes comme des marchandises, sans aucun égard pour leur sécurité ou leur bien-être, les arrachant à leur foyer puis les retenant contre leur gré, généralement par des actes ou des menaces de violence à l'endroit des victimes ou de leur famille.

Si le marché de la traite des personnes prenait de l'ampleur au Canada ou aux États-Unis, le nombre de victimes tributaires de l'aide du gouvernement et des services sociaux grossirait en conséquence. Ce trafic pourrait en outre entraîner une flambée de violence entre des organisations criminelles qui se font concurrence dans ce marché lucratif.

L'introduction de migrants clandestins au Canada menace l'intégrité du processus d'immigration officiel. La migration clandestine a une incidence sur les immigrants qui arrivent au pays en toute légalité, puisque les coûts associés aux audiences en matière d'immigration et d'expulsion drainent les ressources affectées aux immigrants légitimes. L'intégrité des documents de citoyenneté est également sapée par l'utilisation fréquente de documents faux ou falsifiés, en particulier des passeports et des visas. En outre, comme nombre de clandestins arrivant au Canada sont en fait en transit à destination des États-Unis, une augmentation considérable du nombre de migrants entrant clandestinement ou de victimes de la traite de personnes aux États-Unis pourrait peser lourdement sur les ressources d'application de la loi des deux pays.

Sur le plan international, le crime organisé se sert d'entreprises légitimes dans ses activités de traite de personnes et de passage de clandestins, généralement dans les secteurs des transports et des voyages, afin de se prévaloir de ce genre de services ou de les exploiter. Que ce soit le trafic

de migrants clandestins ou la traite des personnes, ces mouvements internationaux peuvent être facilités par des employés, oeuvrant dans l'industrie du transport ou du voyage, corrompus. Ces modes de fonctionnement présentent un défi pour les organismes d'application de la loi, puisqu'ils fournissent une couverture d'apparence légitime utilisée par la majorité des personnes qui, chaque jour, voyagent à l'étranger.

Comme la plupart des activités criminelles, la traite des êtres humains et le passage de clandestins entraînent des conséquences. Comme les itinéraires de passage et les méthodes de transport peuvent être utilisés pour n'importe quel type de marchandise, les groupes criminels profitent de ces ressources pour étendre leurs activités, par exemple, à la contrebande de drogues illicites. Les profits tirés des activités de la traite de personnes et du passage de clandestins, ajoutés à ceux de la contrebande de marchandises, contribuent à étendre les capacités et la portée opérationnelle des organisations criminelles.

Exploitation sexuelle des enfants

Menace

L'exploitation sexuelle des enfants est un problème complexe qui pose des menaces graves et distinctes pour les enfants au Canada et dans le monde. Elle englobe généralement les activités criminelles suivantes : pornographie juvénile, prostitution, tourisme pédosexuel et traite à des fins sexuelles. Ce vaste problème préoccupe les organismes d'application de la loi en raison du nombre accru de possibilités d'exploitation des enfants offert par Internet et d'autres technologies de l'information et des communications, et en raison du nombre d'obstacles à surmonter en vue de réprimer ces formes d'activités illégales.

Au cours des dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux, et les organismes d'application de la loi en particulier, ont pris des mesures tangibles pour dissiper les menaces que représentent ces infractions criminelles de plus en plus abondantes. Le gouvernement canadien dispose d'une *Stratégie nationale visant à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle en ligne*, qui comprend un appui financier au Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE), point de liaison entre les organismes d'application de la loi canadiens et étrangers qui enquêtent sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet; de Cyberaide.ca, service pancanadien de signalement d'enfants exploités sexuellement sur Internet; et de divers groupes de répression intégrés chargés d'enquêter sur l'exploitation sexuelle des enfants.

Survols des activités criminelles

La pornographie juvénile fait désormais partie intégrante du plus vaste problème de l'exploitation des enfants sur Internet, qui fournit un nombre infini de possibilités de produire, distribuer et recueillir des





images et des vidéos de pornographie juvénile, et qui permet aux pédophiles d'établir des réseaux à des fins d'échanges de données. Internet a en outre augmenté le nombre de possibilités pour les pédophiles d'entrer en contact avec des enfants.

Un grand nombre de réseaux internationaux de pédophiles ont fait leur apparition sur Internet. Leurs membres se réunissent dans des bavardoirs et des groupes de discussion ou de nouvelles, et y échangent des images et des vidéos de pornographie juvénile par l'entremise de logiciels de messagerie instantanée et de communication d'égal à égal. De nombreux bavardoirs et groupes de nouvelles ont adopté l'utilisation de mots de passe pour accroître leur niveau de sécurité et éviter d'être repérés par les organismes de l'application de la loi. De plus en plus de forums qui permettent, contre paiement, de visualiser ou d'échanger des images d'agression d'enfants cherchent ainsi à profiter financièrement de ce genre d'exploitation, mais les systèmes de paiement contribuent aussi à soustraire les activités illicites au regard des organismes d'application de la loi, puisqu'il est plus difficile d'enquêter sur ce genre de sites. Il existe en outre de nombreux lieux de rencontre en ligne, où les personnes aux vues similaires peuvent échanger des idées et de l'information sur l'exploitation des enfants.

Les programmes en ligne conçus pour permettre aux enfants et aux jeunes de jouer à des jeux et de se faire des amis sont la cible de pédophiles qui prétendent être des enfants dans l'espoir de conditionner un enfant à des fins d'exploitation sexuelle. Sans que personne ne le sache, les pédophiles peuvent aussi contrôler à distance une caméra reliée à un ordinateur, ce qui peut aboutir à des menaces ou à du chantage, forçant ainsi les enfants à se soumettre à leurs exigences.

Sur le plan international, la production et la diffusion de pornographie juvénile est un marché illicite florissant, auquel contribue le crime organisé. On estime que les profits dérivés annuellement de la pornographie juvénile dans le monde s'élèvent à quelque 24 milliards de dollars canadiens. De nombreux Canadiens ont été impliqués dans des enquêtes internationales liées au téléchargement et à l'échange, contre paiement, d'images d'agression d'enfants.

La prostitution juvénile¹² constitue habituellement une part cachée du marché de la prostitution et existe souvent en parallèle de la prostitution des adultes. Les organismes d'application de la loi ont donc de la difficulté à la dépister. De petits groupes de criminels organisés et des groupes criminels organisés de niveau inférieur sont impliqués dans la prostitution juvénile au Canada. Des réseaux de prostitution impliquant des enfants de

¹² Le terme « prostitution juvénile » renvoie à la prostitution d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans.

moins de 18 ans ont récemment été démantelés en Ontario et au Québec; cependant, la prostitution juvénile est présente dans la plupart des grands centres urbains, même si elle se concentre surtout à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

Le tourisme pédosexuel, qui constitue une infraction en vertu du Code criminel, renvoie à une personne qui voyage vers diverses destinations internationales dans le but de se livrer à une activité sexuelle avec un enfant. En juin dernier en Colombie-Britannique, une personne a été condamnée pour la première fois au Canada pour des infractions liées au tourisme pédosexuel. Cette personne s'était rendue au Cambodge afin d'exploiter sexuellement des enfants. Le problème des ressortissants canadiens impliqués dans le tourisme pédosexuel pourrait être de plus grande envergure qu'on ne le croit, puisque ce genre d'activités a également été signalé à Cyberaide.ca.

Répercussions socio-économiques

Les enfants victimes d'exploitation sexuelle subissent des séquelles physiques, psychologiques et préjudiciables à leur santé, à court et à long terme. Le tourisme pédosexuel souligne l'interconnexion des infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants, puisqu'elles attaquent et menacent les enfants non seulement au Canada mais dans nombre d'autres pays, dénotant ainsi les lourdes conséquences de ces activités qui transcendent les frontières.

Les pédophiles qui s'adressent aux enfants en ligne prétendent souvent être des enfants; en conséquence, les victimes entrent parfois en conversation avec des délinquants à leur insu, tandis que d'autres sont conditionnées à communiquer avec des pédophiles sur Internet. Ce danger est d'autant plus grave qu'au Canada les enfants utilisent régulièrement Internet sans supervision.

Les enquêtes sur les infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants absorbent beaucoup de temps et sont compliquées par les diverses compétences concernées, puisque la victime et le délinquant se trouvent souvent dans des villes, voire des pays différents. De plus, les pédophiles ont à leur disposition plusieurs moyens pour communiquer avec des personnes aux vues similaires sur Internet, dont des sites Web utilisant le chiffrement et plusieurs mots de passe, ce qui entrave les enquêtes d'organismes d'application de la loi.

Bien que les services sociaux, d'application de la loi et de santé aient mis en oeuvre de nombreuses démarches intégrées, on prévoit, du moins à court terme, que les gangs de rue et les groupes criminels peu structurés continuent, jusqu'à un certain point, à tirer profit de l'exploitation commerciale des enfants.



Drogues illicites

Menace

Le trafic des drogues illicites au Canada est l'une des activités criminelles les plus lucratives du crime organisé. Les entrepreneurs criminels individuels ne peuvent participer véritablement à ce commerce illicite à moins d'être associés d'une manière quelconque à un groupe criminel plus gros ou approvisionnés par ce dernier. Les divers aspects de ce marché illicite exigent souvent des ressources et une expertise accessibles uniquement aux organisations criminelles ou que seules ces dernières peuvent fournir. Au Canada, le crime organisé soit contrôle directement soit influence indirectement tous les aspects du trafic des drogues illicites, qu'il s'agisse de culture, de fabrication, d'importation ou de distribution.

« Selon des éléments de preuve de fond, environ 95 % des crimes contre la propriété, qui nous sont signalés, sont directement liés au commerce de la drogue illicite, ce qui est, à toutes fins pratiques, contrôlé par les groupes du crime organisé qui ont maîtrisé l'art de faire des profits au moyen d'activités criminelles. »

— Le chef Richard Deering,
Force royale constabulaire
de Terre-Neuve

Dans le rapport de cette année, le SCRC mettra en évidence certaines drogues illicites présentement plus en demande au sein de la population relativement restreinte de consommateurs canadiens, notamment la marihuana, la cocaïne, l'héroïne et les drogues chimiques que sont l'ecstasy et la méthamphétamine. On peut se procurer ces drogues illicites à divers degrés dans toutes les régions du Canada, la marihuana étant clairement la drogue illicite la plus populaire. Les motifs d'utilisation de drogues illicites varient en fonction de la drogue et de l'individu, mais sont suffisamment variés pour maintenir une demande continue, qui ne peut être approvisionnée que par des moyens criminels.

Hormis des quantités importantes de marihuana et certaines drogues chimiques synthétiques, le gros des drogues illicites consommées au Canada provient de l'étranger et doit donc être introduit clandestinement au pays. Cette introduction illégale exige une planification et des capacités organisationnelles considérables et l'accès à des ressources humaines et financières. En général, ce sont les organisations criminelles plus complexes au Canada, possédant les contacts criminels internationaux nécessaires dans les pays sources et de transit, qui peuvent mener à bien ces complots. Les organisations criminelles associées à l'introduction de la drogue au pays sont variées.

Survol des activités criminelles

Cannabis

La marihuana, le haschich et le haschich liquide sont des dérivés du cannabis, dont la popularité de chacun varie chez les consommateurs canadiens. La consommation de marihuana est toutefois beaucoup plus répandue dans toutes les régions du pays, alors que le haschich et le haschich liquide sont moins populaires et consommés principalement, par un noyau de consommateurs relativement petit, dans l'Est du pays. Le rapport de cette année se concentrera donc uniquement sur la marihuana.

Le marché canadien de la marihuana est approvisionné surtout par des produits cultivés au pays, complétés dans une certaine mesure par de la marihuana introduite clandestinement au Canada depuis des régions sources comme les Caraïbes et le Mexique. On ne connaît pas précisément la quantité de marihuana cultivée au Canada, mais les organismes d'application de la loi démantèlent continuellement des installations de culture de la marihuana de toutes tailles dans chaque région du pays. Au milieu des années 90, les installations de culture de la marihuana étaient concentrées initialement surtout en Colombie-Britannique, mais ces installations se sont étendues graduellement vers l'Est, à travers les Prairies puis l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique.

Une installation de culture de la marihuana moyenne comprend des centaines de plants, mais certaines installations peuvent atteindre plusieurs milliers de plants. Dans un cas, on a découvert une installation de culture de 30 000 plants dans un immeuble industriel vacant près de Barrie, en Ontario.

Il semble que les HELLS ANGELS et un certain nombre d'organisations criminelles vietnamiennes soient les principaux groupes en jeu dans les installations de culture de la marihuana au Canada. On a constaté toutefois l'implication d'organisations criminelles italiennes et de nombreux cultivateurs semi-indépendants et de cultivateurs à petite échelle. Bien qu'une part importante de la marihuana cultivée au Canada soit destinée au marché américain, cette contribution canadienne ne représente en fait qu'une mince part de la consommation totale aux É.-U., dont le Mexique est actuellement le plus gros fournisseur étranger.

Héroïne

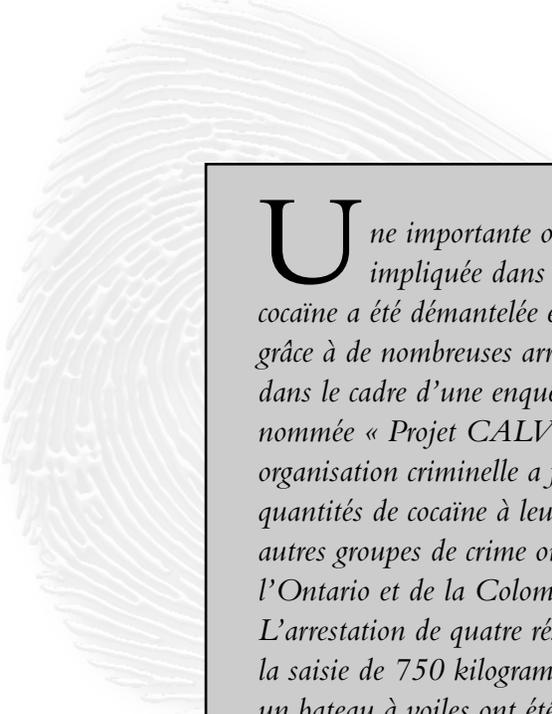
L'héroïne crée une forte dépendance et on dénombre au Canada entre 25 000 et 50 000 héroïnomanes qui habitent principalement dans les grands centres urbains, dont Vancouver, Toronto et Montréal en particulier. On estime qu'il faut de une à deux tonnes par année pour approvisionner ce marché illicite. Au cours des dix dernières années, l'héroïne destinée au marché canadien provenait d'Asie du Sud-Est (Triangle d'or). Présentement, les organismes d'application de la loi en trouvent, cependant, de plus en plus en provenance d'Asie du Sud-Ouest (Croissant d'or) et d'Amérique du Sud.

L'héroïne est introduite au Canada par des trafiquants de l'Asie du Sud-Est. Certaines organisations criminelles de l'Asie du Sud-Ouest se livrent également à la contrebande d'héroïne au Canada. L'héroïne est introduite au Canada principalement par les ports et les aéroports, dissimulée dans du fret commercial ou transportée dans les bagages de particuliers ou sur eux.

« En réalité, dans l'industrie de la culture de marihuana en Colombie-Britannique, on ne se préoccupe pas tant de la marihuana que de la cocaïne et de la façon dont on peut s'en servir comme source de financement pour d'autres types de crimes. Selon le renseignement policier, le commerce de la marihuana est directement responsable du trafic de cocaïne, de son usage et des crimes avec violence qui y sont liés. »

— Le commissaire adjoint de la GRC
Gary Bass, officier responsable, Service
divisionnaire de la police criminelle de la
Division E (Colombie-Britannique)





Une importante organisation criminelle impliquée dans l'importation de cocaïne a été démantelée en septembre 2004 grâce à de nombreuses arrestations réalisées dans le cadre d'une enquête conjointe réussie nommée « *Projet CALVETTE* ». Cette organisation criminelle a fourni de grandes quantités de cocaïne à leurs associés et à divers autres groupes de crime organisé du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. L'arrestation de quatre résidents du Québec et la saisie de 750 kilogrammes de cocaïne dans un bateau à voiles ont été liées à cette organisation ainsi que la saisie de 12 kilogrammes de cocaïne en avril 2004 à Sept-Îles, au Québec dans un navire de charge en provenance du Venezuela.

Cocaïne

La majorité de la cocaïne consommée au Canada provient d'Amérique du Sud et est introduite soit directement au Canada ou à travers un ou plusieurs pays de transit. Les Caraïbes sont une importante région de transit pour la cocaïne introduite au Canada. La Jamaïque et Haïti étaient les principaux points de transit identifiés dans le cas de la cocaïne saisie aux points d'entrée au Canada, suivis d'autres îles, notamment Sainte-Lucie, Saint-Martin et Curaçao. La cocaïne qui transite par les Caraïbes est introduite au Canada aux aéroports internationaux, en particulier l'Aéroport international Pearson de Toronto et l'aéroport Pierre-Élliott-Trudeau de Montréal, dissimulée dans les bagages ou dans le fret commercial. La cocaïne est également introduite au Canada à bord de bateaux privés et commerciaux.

Une vaste gamme d'organisations criminelles se livrent au trafic de cocaïne au Canada, dont les groupes de trafiquants de drogues sud-américains, les groupes criminels de souche italienne et des Caraïbes, ainsi que les bandes de motards criminalisés. Il y a aussi, des organisations criminelles indépendantes qui font de la contrebande de drogues sur grande échelle qu'ils vendent à d'autres organisations criminelles ou distribuent par l'entremise de leurs propres réseaux au pays.

La cocaïne d'Amérique du Sud destinée au marché canadien transite souvent aussi par les États-Unis. La cocaïne provenant des États-Unis est souvent acquise dans des centres de distribution dans les États du Sud-Ouest, puis acheminées par des points frontaliers terrestres en Colombie-Britannique et dans le Sud de l'Ontario. Les véhicules commerciaux sont l'un des moyens favoris utilisés pour traverser la frontière.

Drogues chimiques synthétiques

Les drogues synthétiques englobent diverses drogues chimiques illicites mais pour les fins du présent rapport, le SCRC se concentrera sur le MDMA (Ecstasy) et la méthamphétamine. Les party rave et le monde de la drogue des boîtes de nuit dans les années 90 sont devenus dans une certaine mesure associés à la consommation et au trafic d'ecstasy, et bien que cette drogue soit toujours populaire, les taux de consommation semblent diminuer au Canada. La méthamphétamine par contre, une

drogue chimique qui avait acquis une certaine popularité dans les années 70, a refait surface et son taux de consommation est de nouveau à la hausse au Canada.

MDMA/Ecstasy

Le MDMA (3,4-méthylènedioxyméthamphétamine), ou ecstasy, a été mis au point en Allemagne au début du 20^e siècle comme coupe-faim, mais son attrait illicite courant se fonde sur ses effets hallucinogènes, qui aiguïseraient les sens et diminueraient les inhibitions. Sa popularité dans les party rave repose également sur ses propriétés stimulantes qui permettent à ceux qui en consomment de danser pendant des heures sans arrêt.

L'Europe de l'Ouest continue d'être la principale source d'ecstasy, sous forme de comprimés ou de poudre, disponible au Canada. Divers groupes originaires d'Europe et des Caraïbes introduisent la drogue en contrebande au Canada, par l'intermédiaire des services postaux, de passeurs à bord de vols commerciaux, de cargaisons aériennes et de conteneurs maritimes. La demande est également satisfaite par des producteurs au pays qui utilisent des laboratoires raffinés de fabrication de comprimés synthétiques.

Méthamphétamine

La consommation de méthamphétamine est à la hausse dans de nombreuses régions du pays, mais surtout dans l'Ouest du pays. Le gros de la drogue est fabriqué au Canada dans des petits laboratoires clandestins, bien qu'on découvre à l'occasion des installations plus grosses capables de produire 4.54kg ou plus à la fois. Étant donné que la pseudoéphédrine, (PSE), un ingrédient essentiel à la fabrication de méthamphétamine, est disponible dans des médicaments en vente libre (dans les pharmacies et par Internet), plusieurs gouvernements provinciaux ont pris des mesures pour limiter sa disponibilité. Les bandes de motards criminalisés, des groupes criminels asiatiques précis et des organisations criminelles indépendantes se livrent à la fabrication de méthamphétamine illicite.

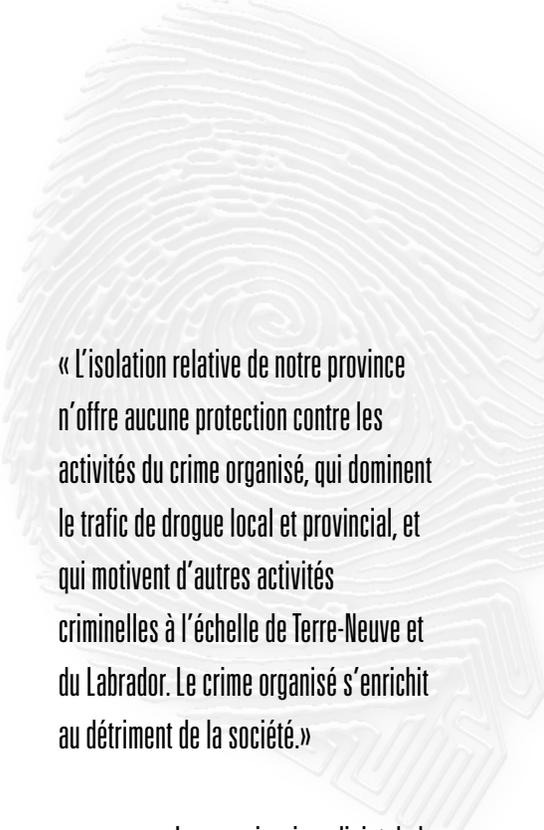
Répercussions socio-économiques

Les répercussions globales du trafic des drogues illicites sont variées et importantes, et touchent les drogués et les communautés dans lesquelles ils vivent. Même s'il peut être difficile de quantifier le nombre de ces répercussions négatives, les méfaits sont réels et importants. En général, le trafic de drogues illicites a des répercussions sur la santé des toxicomanes, entraîne des frais médicaux supplémentaires, exige des ressources d'organismes d'application de la loi plus grandes, et peut engendrer des conflits et de la violence entre les toxicomanes et les organisations

« Dernièrement, l'arrestation et la mise en accusation de trafiquants locaux de cocaïne épurée et de leurs fournisseurs de Calgary prouvent qu'il existe un lien avec les membres du crime organisé et que ceux-ci les appuient dans ce grand centre. La lutte contre le crime organisé doit s'organiser dans toute collectivité où la population a accès à des drogues illicites. La ville de Medicine Hat est maintenant considérée comme une zone à desservir pour ce type de transactions. »

— Le chef Norm Boucher,
Service de police de Medicine Hat





« L'isolation relative de notre province n'offre aucune protection contre les activités du crime organisé, qui dominent le trafic de drogue local et provincial, et qui motivent d'autres activités criminelles à l'échelle de Terre-Neuve et du Labrador. Le crime organisé s'enrichit au détriment de la société. »

— Le commissaire adjoint de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Gerry Lynch, Commandant de la Division B (Terre-Neuve et Labrador)

criminelles, en plus d'avoir des effets négatifs sur la famille et les amis. De plus, afin de subvenir à leurs besoins les toxicomanes commettent un certain nombre de crimes comme des voies de fait, des introductions par effraction, recel d'objets volés et prostitution.

Chaque drogue illicite a des effets secondaires multiples qui entraînent une dépendance physique et psychologique. L'utilisateur de drogues toxicomanogènes, comme la méthamphétamine, peut développer une dépendance qui le porte à acheter des doses plus fortes et/ou à consommer plus souvent pour tenter de retrouver ce qu'il croyait être les effets agréables de la drogue. Les consommateurs de drogues injectées, comme la cocaïne et l'héroïne, risquent diverses infections transmissibles par le sang (par ex. VIH; hépatites à et C), la sclérose des veines, une infection du revêtement ou des valvules cardiaques, des abcès, la pneumonie, la tuberculose et des maladies du foie et du rein. Même si l'ecstasy ne semble pas entraîner une dépendance, des effets secondaires sur la santé, comme la déshydratation ou l'hyperthermie, ont été associés à la consommation de cette drogue lors de party rave et danses, entraînant la mort en raison d'insuffisance rénale et de crise cardiaque.

Les risques pour la santé sont accrus en raison de l'imprévisibilité des ingrédients dans ces drogues illicites. Les consommateurs ne savent pas toujours ce que contient exactement la drogue qu'ils ont achetée ni son degré de pureté. La drogue qu'ils ont achetée peut être additionnée d'autres drogues ou produits chimiques, ou contaminée par des champignons ou des moisissures. Une combinaison inconnue de drogues peut avoir des effets néfastes graves, voir même entraîner la mort. Hormis ces problèmes médicaux, les consommateurs de drogues illicites peuvent également avoir de graves problèmes juridiques, comme une condamnation au criminel et un casier judiciaire subséquent, ce qui pourrait nuire à leurs possibilités futures d'emploi et restreindre leurs capacités de voyager.

La fabrication de drogues illicites, en particulier des drogues synthétiques et de la marijuana, représente une menace pour la sécurité publique, les organismes d'application de la loi et les services de santé, en plus de poser certains risques pour l'environnement. À titre d'exemple, les produits chimiques utilisés pour fabriquer la méthamphétamine sont dangereux, et certains sont très volatiles, qui peuvent prendre feu ou exploser s'ils sont mélangés ou rangés incorrectement. Les incendies ou explosions qu'ils provoquent représentent un danger non seulement pour les occupants du laboratoire, mais aussi pour les maisons avoisinantes, leurs habitants et leurs visiteurs.

L'exposition aux produits chimiques toxiques utilisés pour fabriquer de la méthamphétamine peut causer des intoxications, des étourdissements, des nausées, de la désorientation, un manque de coordination, des oedèmes

pulmonaires, de graves problèmes respiratoires, des brûlures chimiques graves et des dommages aux organes internes. La production de méthamphétamine menace également l'environnement car un laboratoire type pouvant générer de 2.3kg à 3.2 kg de déchets toxiques pour 0.45kg de méthamphétamine produite. L'élimination inappropriée de ces déchets toxiques peut contaminer le sol et les sources d'eau avoisinantes.

Les installations de culture de la marijuana posent certains risques pour la santé et la sécurité de leurs occupants, des voisins et du quartier. Les risques d'incendies, qui peuvent aussi se propager aux maisons avoisinantes, y sont plus élevés. Une étude récente sur les installations de culture en C.-B. a permis de conclure que les risques d'incendie étaient 24 fois plus élevés dans ces installations que dans une maison ordinaire, en raison des dérivations électriques non sécuritaires que de nombreux cultivateurs emploient pour contourner les wattmètres et voler de l'électricité. Les moisissures qui résultent de l'humidité intense et des produits chimiques utilisés dans les installations de culture de la marijuana à l'intérieur posent un autre risque. Les maisons ayant servi à la culture de la marijuana nécessitent souvent des efforts spéciaux et des dépenses élevées pour les débarrasser des moisissures, et autres résidus qui les rendraient sinon inhabitables.

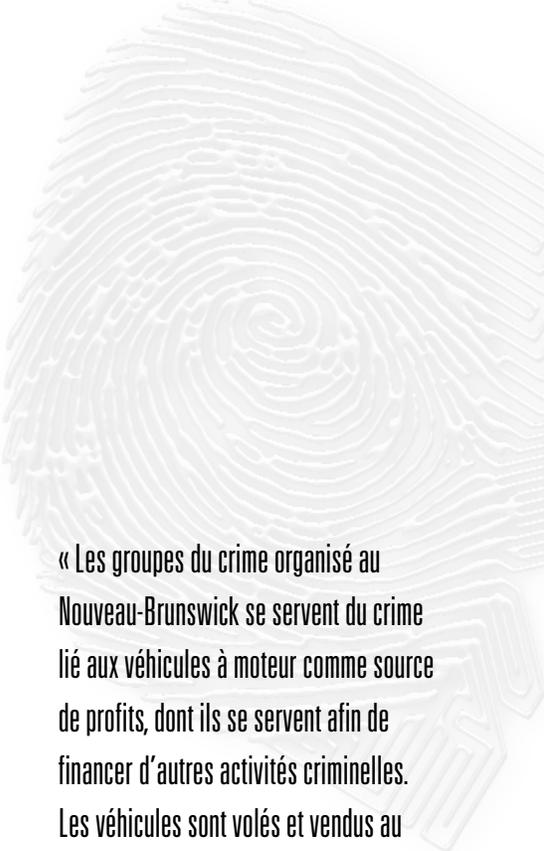
Les voisins et les exploitants d'installations de culture courent également le risque d'être victimes de vol de leur culture par un groupe rival ou par des individus qui s'emparent avec violence d'une récolte parvenue à maturité. Ce genre de vol peut s'accompagner de voies de fait, d'enlèvement et de recours à des armes, dont les armes à feu. L'emploi à l'occasion de pièges par les cultivateurs pour se protéger contre les voleurs pose un autre risque pour la sécurité.

Vol de véhicules à moteur

Menace

Ce marché criminel ne se limite pas aux automobiles mais englobe tous les types de véhicules motorisés, des véhicules tous terrains (VTT) et motocyclettes aux bateaux de pêche et au matériel agricole. Les Services anti-crime des assureurs ont constaté une hausse de quatre techniques principales de fraude utilisées par le crime organisé pour voler des automobiles. L'une de ces techniques est le transfert illégal des numéros d'identification de véhicules (NIV) provenant d'épaves de véhicules à des véhicules similaires volés. Les fraudeurs utilisent également un NIV légitime pour modifier l'identité légale d'un véhicule volé de marque, de modèle et de couleur identiques, procédé qualifié de « jumelage ». Ils ont aussi recours à la location ou à des arrangements financiers pour masquer l'exportation illégale de véhicules. Dans ce dernier cas, un véhicule est loué puis illégalement exporté; puisque les paiements continuent d'être





« Les groupes du crime organisé au Nouveau-Brunswick se servent du crime lié aux véhicules à moteur comme source de profits, dont ils se servent afin de financer d'autres activités criminelles. Les véhicules sont volés et vendus au Nouveau-Brunswick ou, ce qui est tout aussi troublant, sont transportés jusqu'à la frontière ou aux ports de la province pour être ensuite transportés à l'extérieur de la province. »

— Le chef Allen Bodechon,
Service de police de Saint John

Une récente enquête dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador a permis de découvrir un réseau de vols de véhicules qui s'étendait à l'échelle du pays, de la Colombie-Britannique à l'Ontario jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador. Les véhicules volés ont également été utilisés afin de transporter des drogues illicites de la région de l'Ouest aux provinces de l'Atlantique.

faits pendant quelques mois, aucun doute n'est soulevé immédiatement et ce n'est que plusieurs mois plus tard que le vol du véhicule est signalé. « La cession par le propriétaire d'un véhicule » est un type de fraude en matière de vol de véhicules qui gagne en popularité. Dans ce cas, une organisation criminelle demande au propriétaire d'un véhicule de céder son véhicule puis de déclarer le vol du véhicule à son assureur. Une nouvelle méthode de vol d'automobiles a également fait son apparition au Canada, selon laquelle les criminels obtiennent des clés de remplacement auprès de concessionnaires d'automobiles à partir des NIV prélevés sur des véhicules garés.

Survols des activités criminelles

Le crime organisé prend une part de plus en plus active au vol de véhicules à moteur au Canada. Certains groupes précis du crime organisé de l'Europe de l'Est (COEE), des bandes de motards criminalisés et des organisations criminelles indépendantes dans l'ensemble du pays ont acquis l'expertise nécessaire pour exécuter diverses fraudes liées aux véhicules et expédier des voitures de luxe à l'étranger. Les profits générés par cette activité sont très attrayants, mais exigent l'accès à un vaste réseau de facilitateurs et de fournisseurs de services jusqu'à ce que le véhicule ait été revendu au pays sous une nouvelle identité, dépouillé pour ses pièces ou expédié à l'étranger à bord de porte-conteneurs vers des acheteurs prévus.

C'est dans l'Ouest du pays qu'était commis dernièrement le plus grand nombre de vols de véhicules, mais c'est aussi dans cette région que le nombre de véhicules retrouvés par les organismes d'application de la loi est le plus élevé, ce qui peut indiquer que nombre des vols sont commis pour le simple plaisir d'une balade en voiture. Les grands centres urbains de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse ont le taux le plus élevé de véhicules volés non retrouvés, ce qui dénoterait l'implication marquée du crime organisé. Nombre des véhicules de luxe volés chaque année par des organisations criminelles sont destinés à l'exportation. Les

véhicules sont destinés principalement à l'Europe de l'Est et la Russie, le Moyen-Orient, l'Amérique du Sud, les Caraïbes, l'Afrique et l'Asie du Sud-Est.

Le vol de véhicules et les fraudes commises pour camoufler l'identité des véhicules volés sont souvent l'oeuvre de gros réseaux criminels, à l'intérieur desquels certains groupes plus petits se spécialisent dans un aspect ou plus du processus. Ainsi donc, certains éléments du réseau voleront des véhicules contre commission pour remplir des

commandes de véhicules de marques, d'années et de modèles particuliers. D'autres éléments du réseau sont des spécialistes de la contrefaçon et peuvent modifier la documentation et autres marques d'identité sur les véhicules; le réseau est également doté d'ateliers illégaux de débosselage, qualifiés « d'ateliers de cannibalisation », où les autos sont dépouillées de leurs pièces ou modifiées par l'addition d'un nouveau NIV. Les réseaux criminels perfectionnés qui se livrent au vol de véhicules ont besoin de passeurs pour faire le transport interprovincial des véhicules et à destination des É.-U., et/ou qui ont les relations nécessaires pour les exporter illégalement dans des porte-conteneurs. Les réseaux criminels doivent également s'étendre vers les marchés et donc les pays où les véhicules sont destinés à la revente.

Puisque les organisations criminelles qui se livrent au vol de véhicules s'adonnent également en général à d'autres activités criminelles, il s'agit donc d'une activité qui contribue grandement à l'élargissement et au renforcement des capacités du groupe.

Répercussions socio-économiques

Le vol organisé de véhicules, pour recel au Canada et à l'étranger, est souvent considéré comme un crime sans victimes parce que le crime est rarement commis avec violence. De plus, on suppose que les victimes seront remboursées par leurs compagnies d'assurance. Hormis leur impact sur la victime, des coûts financiers sont associés à ces vols. Le Bureau d'assurance du Canada estime que le vol de véhicules coûte aux assureurs et au public près de 1 milliard de dollars par année une fois tous les frais connexes inclus, comme ceux engagés par le système de soins de santé et les organismes d'application de la loi. Des frais sont également liés au temps et aux dépenses que nécessitent le signalement, le traitement et le règlement des demandes d'indemnité, ce qui met en jeu les détenteurs de police d'assurance, les compagnies d'assurance, les enquêteurs d'organismes d'application de la loi, l'appareil judiciaire, les services correctionnels et les contribuables.

Des risques pour le public sont également associés au vol de véhicules, puisque des introductions par effraction dans les maisons ont pour cible le vol de véhicules de luxe. Les voleurs s'introduisent dans la maison pour s'emparer des clés du véhicule, ce qui peut aider à éviter le déclenchement du système d'alarme dans l'auto. Des acheteurs peu méfiants de véhicules volés peuvent subir des pertes financières ou ignorer que leur véhicule a été volé ou impliqué dans un accident. Quant au marché international de véhicules volés, le rapatriement des véhicules volés de leur lieu d'exportation illégale vers leur pays d'origine est très coûteux. Le rapatriement exige la coopération de nombreuses parties touchées, y compris les compagnies d'assurance, les agents des douanes et les services de police locaux, nationaux et internationaux. Le vol de

« L'escroquerie à l'assurance est un crime grave et coûteux et nous en sommes tous des victimes. Non seulement la fraude à l'assurance et le vol d'automobile coûtent-ils des milliards de dollars aux Canadiens chaque année, mais ces crimes insidieux entraînent souvent des blessures graves à des victimes innocentes et parfois même leur mort. »

— Rick Dubin, vice-président,
service des enquêtes,
Bureau d'assurance du Canada





véhicules et les crimes connexes perpétrés par le crime organisé au Canada génère des profits illicites importants qui servent à financer d'autres activités criminelles, comme le trafic de drogues.

Ressources naturelles

Au Canada, le trafic des ressources naturelles attire les organisations criminelles, dont certaines se livrent à d'autres activités criminelles, ainsi que des particuliers sans affiliation à un groupe donné. Le crime organisé pourrait être attiré par les profits à réaliser. Par exemple, on estime que le trafic international des espèces en danger de disparition rapporterait environ 5 milliards \$US par année. De plus, le crime organisé peut s'impliquer dans les crimes contre l'environnement et en matière de ressources naturelles à n'importe quelle étape de la chaîne de production et de distribution des marchandises illicites et de contrebande, jusqu'à la dissimulation des profits et le blanchiment d'argent.

Crimes contre l'environnement

Menace

A l'échelle internationale, les crimes contre l'environnement sont souvent liés à des régions du monde minées par le sous-développement, la corruption politique, l'abus de pouvoir et les conflits violents. Parmi les infractions dans cette catégorie de crime figurent entre autres le braconnage et la capture d'espèces de faune et la cueillette d'espèces de flore rares et en danger de disparition (soit en vue de leur vente comme aliments dans les marchés locaux, spécialités dans les marchés nationaux et internationaux, médicaments ou addition à des collections privées), la coupe illégale du bois, l'extraction illégale de pierres précieuses et de minéraux et le transport et l'élimination illégale de matières dangereuses. Nombre de ces crimes sont facilités par des politiciens et des fonctionnaires complices qui soit supervisent les opérations, soit prélèvent un pourcentage des profits auprès des opérateurs illégaux. Ces crimes servent souvent à financer des gouvernements faibles et instables et son élite politique, une région recherchant une certaine autonomie et/ou son indépendance, ou un conflit armé.

La situation au Canada en matière de crimes contre l'environnement est passablement différente de celle dans de nombreuses autres régions du monde, en raison de la surveillance réglementaire de tous les ordres du gouvernement et de leurs organismes. Il serait donc improbable que les crimes contre l'environnement au Canada atteignent les niveaux que connaissent d'autres régions du monde. Ce type de criminalité à l'étranger inquiète toutefois le Canada en raison de ses répercussions préjudiciables sur le développement social et économique, sur la démocratie et la capacité de gouvernance et sur l'environnement local et global.

MARCHÉS CRIMINELS

Survol des activités criminelles

Les crimes contre l'environnement au Canada englobent diverses infractions comme le trafic d'espèces en danger de disparition, la récolte de flore, la capture de faune et l'extraction de minéraux illégales, non déclarées et non réglementées, ainsi que l'élimination de déchets (dangereux ou non). Les crimes contre l'environnement peuvent également découler d'autres activités criminelles comme la production de méthamphétamine et la culture de la marijuana. (Veuillez vous reporter à la rubrique *Drogues illicites*)

Parce que les problèmes liés à l'environnement débordent les frontières provinciales et nationales pour retomber dans l'arène internationale, nombre des règles et règlements canadiens sont le produit ou le reflet des engagements internationaux pris par le gouvernement canadien en tant que signataire de traités et d'accords internationaux. De plus, puisque ce marché criminel couvre de nombreux types de crimes divers du ressort de plusieurs organismes et ministères différents, la coopération et la coordination entre ces derniers et leurs partenaires internationaux sont essentielles pour prévenir les crimes contre l'environnement et poursuivre leurs auteurs.

Il est plus utile d'étudier la question des crimes contre l'environnement du point de vue du marché, plutôt que de se limiter aux crimes commis. Cela est particulièrement vrai des espèces en danger de disparition et autres espèces de flore et de faune rares. Comme dans le cas du marché des oeuvres d'art et des artefacts, le marché des espèces en danger de disparition est dominé par les collectionneurs et les amateurs de la flore et de la faune en question.

Il semblerait que pour la plupart des espèces en danger de disparition (ou non) de flore et de faune sauvages, il existe des groupes et des particuliers intéressés à les collectionner, à en faire le trafic, à les vendre et les acheter. Suivant les principes du marché, la rareté d'une espèce (dans le présent cas son statut d'espèce en danger de disparition) augmente son attrait et son prix. Cependant, la seule motivation pour les organisations criminelles établies à prendre part dans ce marché est la recherche de profits.

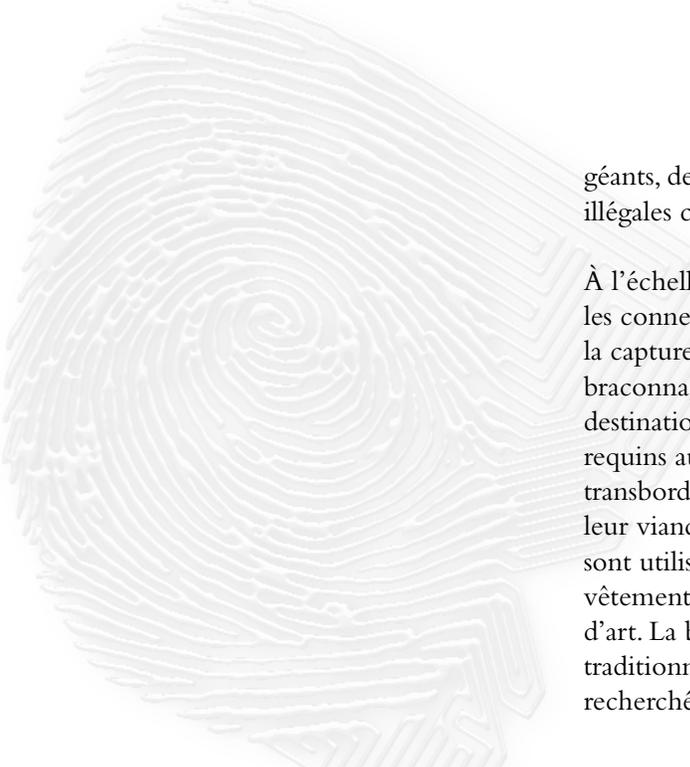
De plus, la participation du crime organisé est également facilitée par son accès aux routes de trafic établies et utilisées pour la contrebande de drogues, de marchandises et de personnes. Certains groupes du crime organisé ont également combiné à l'occasion, par opportunisme ou dans l'espoir d'échapper à une inspection, des cargaisons de drogues et de faune. On a notamment découvert des boas constricteurs, des escargots

« Le crime organisé a des incidences négatives sur les Canadiens et les collectivités dans tout le pays. Le Grand prévôt des Forces canadiennes, le chef de la police militaire, est déterminé à prévenir les activités du crime organisé, et les détachements de la police militaire partout au pays coopéreront avec notre police civile et nos partenaires de l'application de la loi dans cette initiative. »

— Le capitaine Steve Moore,
Grand prévôt des Forces canadiennes

Récemment, un Canadien a été accusé d'avoir prétendument vendu des espèces en voie de disparition (animaux et parties) dans Internet, parmi lesquels on retrouvait l'éléphant d'Afrique, un grand cachalot, un lophophore resplendissant, des oiseaux de paradis, un morse et un hibou moyen-duc.





géants, des crocodiliens et des tarentules emballés avec des drogues illégales comme de la cocaïne et de l'héroïne.

À l'échelle internationale, des organisations criminelles raffinées, ayant les connexions nationales et internationales nécessaires pour organiser la capture et la distribution de la ressource, semblent s'adonner au braconnage sur une base opportuniste. Le Canada aurait été le lieu de destination de certains produits braconnés, comme les nageoires de requins australiens, et aurait servi de point d'exportation et de transbordement. Les animaux ne sont pas braconnés uniquement pour leur viande, mais aussi pour certaines parties du corps déterminées, qui sont utilisées à des fins médicinales ou spirituelles, pour fabriquer des vêtements ou autres accessoires de mode, des souvenirs et des oeuvres d'art. La bile de la vésicule biliaire d'ours est très prisée dans la médecine traditionnelle chinoise, alors que les plumes et les serres d'aigles sont recherchées pour leur valeur cérémoniale et spirituelle.

En février 2005, environ 40 carcasses de pygargues à tête blanche ont été découvertes dans la région de Vancouver. Les pygargues ont été chassés illégalement pour leurs plumes, leurs serres et d'autres parties. Ces parties étaient destinées au marché noir nord-américain et mises à la disposition de collectionneurs de tous genres.

Répercussions socio-économiques

Même si le marché des animaux braconnés comme le caribou, l'original, le saumon et autres poissons et les oiseaux migrateurs au Canada semble largement limité aux communautés dans lesquelles les braconniers se livrent à leurs activités, des marchés plus importants pour des viandes précises existent, et certaines opérations de braconnage pourraient donc atteindre des niveaux commerciaux. La vente de viande braconnée (oiseaux, mammifères) pourrait devenir un risque pour la santé publique étant donné que

l'abattage, l'entreposage et le transport ne seraient pas réglementés et la qualité et la sécurité du produit ne pourraient donc pas être garantis.

Le braconnage peut également avoir des effets préjudiciables à long terme et à court terme sur les espèces visées, qu'elles soient en danger de disparition ou non. Le braconnage d'espèces en danger de disparition ou d'espèces dont les stocks diminuent à l'échelle régionale ou internationale pourrait s'avérer désastreux car il nuirait à leur viabilité ou pourrait mener à leur disparition pure et simple.

Le crime organisé s'intéresse à certains marchés et activités lorsqu'il y a pénurie d'une marchandise ou d'un service. Sa participation dans le braconnage et le trafic d'animaux sauvages menace la diversité écologique du pays et de la planète, alors que les ramifications environnementales de certaines activités criminelles seront ressenties dans les communautés de tous types et de toutes tailles, dont les coûts traîneront pendant des années.

Diamants

Menace

Les richesses en ressources du Canada pourraient attirer les organisations criminelles du pays et de l'étranger. L'industrie canadienne du diamant représente un secteur des ressources naturelles du Canada dont les organismes d'application de la loi continuent de surveiller de façon proactive l'exploitation possible par le crime organisé. Même si le Canada se classe au 3^e rang en termes de valeur parmi les 23 pays producteurs de diamants et qu'il devrait se hisser au 2^e ou au 1^{er} rang quand les nouvelles mines commenceront à être exploitées, l'industrie du diamant continue d'être un secteur nouveau et en expansion du secteur minier canadien. L'exploration diamantaire dans l'ensemble du Canada s'est accrue considérablement au cours des dernières années, depuis la découverte de cheminées de kimberlite diamantifère en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec. Les trois prochaines mines qui ouvriront, soit les projets Victor de DeBeer en Ontario et de Snap Lake dans les Territoires du Nord-ouest et le projet Jericho de Tahera Corporation au Nunavut, devraient commencer la production de diamants en 2007-2008, 2007 et 2008 respectivement.

Les risques que pose l'infiltration possible du crime organisé dans l'industrie du diamant sont multiples et touchent divers aspects de l'industrie du diamant, y compris les marchés de pierres polies et brutes, de même que les compagnies d'exploration diamantaire.

Survol des activités criminelles

Le régime de certification prévu par le Processus de Kimberley a été mis en oeuvre en 2003 afin d'endiguer le trafic de diamants de la guerre¹³ provenant de certains pays sud et de l'ouest de l'Afrique déchirés par les conflits armés. Cette initiative internationale visait à mettre en place des mécanismes de contrôle interne pour assurer le suivi des diamants depuis le lieu d'extraction jusqu'au point d'exportation, de sorte qu'aucun diamant de la guerre ne puisse se glisser dans la chaîne de production. Il est toutefois possible de faire la contrebande de pierres brutes et polies en provenance et à destination du Canada, où elles pourraient être mêlées aux pierres brutes, taillées et polies puis vendues en tant que diamants canadiens.

Les menaces potentielles que pose l'infiltration possible du crime organisé dans l'industrie du diamant sont liées à l'infiltration ou à la possession de compagnies minières et d'entreprises d'exploration, de taille et de

¹³ L'expression diamants de la guerre ou du sang renvoie aux diamants associés aux conflits violents dans certains pays en Afrique de l'Ouest. Les diamants extraits des mines de cette région seraient vendus sur le marché noir afin de financer la poursuite de conflits régionaux.





polissage. L'infiltration d'une entreprise ou d'un service spécialisé à l'intérieur de cette dernière pourrait se produire lorsque les groupes criminels font engager des individus dans des postes donnant accès à des renseignements importants au sujet de l'industrie ou permettant l'obtention illicite de pierres brutes.

Le vol et la manipulation de la valeur des diamants importés et exportés sont également possibles par l'intermédiaire des bijouteries et des compagnies d'exploration diamantaire, tout comme l'introduction de diamants de provenance étrangère parmi les diamants étiquetés comme provenant de l'une des mines canadiennes. Les organisations criminelles seront vraisemblablement attirées vers les mines et les communautés avoisinantes quand leur population regorgera de travailleurs bien payés ayant peu de moyens de dépenser leur argent. Par le passé, le crime organisé a alimenté des communautés axées sur l'extraction de ressources similaires en drogues, tabac et alcool de contrebande, jeu illégal et prêts usuraires connexes, et prostitution.

Parmi les autres menaces du crime organisé qui touchent directement ou indirectement l'industrie diamantaire canadienne, mentionnons les informations trompeuses visant à faire passer de fausses pierres de grande qualité pour de véritables diamants; l'utilisation croissante de pierres polies comme moyen de transporter d'importantes sommes d'argent, de même que l'investissement de fonds dans des bijouteries; l'augmentation de la contrebande de pierres brutes pour éviter le régime de certification prévu par le Processus de Kimberley et les vols opportunistes dans les mines ou pendant le transport vers les entreprises de l'industrie secondaire.

Répercussions socio-économiques

Le *Service de protection de l'industrie* du diamant, dirigé par la GRC de concert avec l'industrie diamantaire et les entreprises d'exploration canadiennes, aide à surveiller l'industrie et à la protéger. Les menaces criminelles potentielles contre l'industrie du diamant canadienne soulignent toutefois la nécessité de maintenir l'intégrité des secteurs économiques importants, en particulier ceux reliés aux ressources naturelles du Canada. Il pourrait y avoir d'importantes pertes financières s'il y avait exploitation criminelle de cette industrie. À titre d'exemple, les diamants passés en contrebande pourraient non seulement nuire à l'intégrité des diamants extraits au Canada, mais aussi entraîner pour les gouvernements la perte de recettes fiscales découlant de leur vente. En outre, une perte de confiance dans l'industrie du diamant au Canada pourrait avoir des répercussions négatives sur la confiance des consommateurs et des investisseurs au pays et dans d'autres pays producteurs de diamants. En cas de fraudes par l'intermédiaire de sociétés cotées en bourse au sein de l'industrie canadienne du diamant, les membres du grand public pourraient subir des pertes financières importantes.

MARCHÉS CRIMINELS

Il est possible que le crime organisé s'associe à des compagnies légitimes au sein de l'industrie du diamant ou à d'autres domaines du secteur des ressources naturelles. La menace pourrait provenir de l'utilisation possible par le crime organisé d'entreprises dans ce secteur afin de faciliter la perpétration d'activités criminelles, comme la fraude, le blanchiment d'argent et la contrebande de ressources naturelles. Les secteurs des ressources en expansion, comme l'industrie canadienne du diamant, offrent de nombreuses possibilités d'exploitation par le crime organisé, qui pourraient avoir des conséquences négatives sur le bien-être des communautés et la sécurité publique.



Conclusion

Le rapport de cette année est passablement différent de celui des années précédentes en soulignant les activités illicites du crime organisé, ainsi que leurs répercussions négatives pour les Canadiens et Canadiennes, plutôt que de mettre l'accent sur les diverses organisations criminelles correspondant à des grandes catégories géographico-culturelles. Cette nouvelle approche encourage une meilleure appréciation des dynamiques changeantes au sein des groupes du crime organisé et des marchés criminels. Cela ne veut pas laisser suggérer toutefois que les intervenants et les groupes derrière les activités criminelles ont perdu toute pertinence pour nous aider à mieux comprendre et contrer la menace du crime organisé au Canada. Au contraire, toute compréhension du crime organisé serait incomplète sans une compréhension des activités criminelles et de leurs auteurs. Il importe toutefois de se rappeler que la menace véritable du crime organisé découle des activités criminelles auxquelles ils se livrent et des profits qu'ils peuvent en tirer. Le rapport de cette année fait état de l'engagement soutenu du SCRC à attirer l'attention sur les vastes répercussions négatives, mais souvent subtiles, du crime organisé sur la vie des Canadiens et Canadiennes.

Le marché du crime organisé au Canada ressemble en de nombreux points à des éléments du marché légitime, avec sa diversité d'acteurs et de groupes se livrent concurrence pour s'accaparer une part plus vaste de divers marchés. À l'instar des entrepreneurs dans le marché légitime, les organisations criminelles rechercheront activement et tenteront d'exploiter les occasions de gain possible. Cet opportunisme, qui est l'élément moteur du crime organisé, explique pourquoi la menace évolue constamment; l'une des caractéristiques du crime organisé est sa capacité d'adaptation aux conditions de son milieu qui est en évolution constante. L'exploitation des progrès technologiques, notamment d'Internet, illustre comment le crime organisé adapte ses méthodes et ses entreprises criminelles afin d'utiliser les outils et moyens nouveaux pour se livrer à ses activités criminelles.

Les forces économiques de l'offre et de la demande qui animent les commerces légitimes sont aussi présentes dans le marché illégitime. Que la demande soit pour des produits aussi divers que les produits du tabac ou les DVD contrefaits à bon marché, les armes de poing illicites ou la pornographie juvénile, la drogue illégale ou les fausses cartes de crédit, les éléments du crime organisé la combleront et exploiteront tout marché de marchandises ou de services illégaux. Peu importe le marché criminel, le dénominateur commun toutefois est toujours l'appât du gain, qui touche en bout de ligne tout le pays, soit ses citoyens, ses institutions, sa prospérité économique, et son tissu social.

Même si la violence est souvent employée à des fins de discipline interne et de règlement des différends dans le monde interlope, elle se limite rarement à ce milieu, car la violence entre les criminels a souvent lieu dans l'espace dans lequel évolue la communauté. Lorsque la communauté devient le champ de bataille entre groupes criminels, les simples citoyens et leur famille sont les véritables victimes de la violence entre gangs. Dans certains cas, la violence ou les menaces sont utilisés délibérément pour créer et maintenir un climat de crainte dans la communauté, visant à décourager les citoyens de prendre des mesures contraires aux intérêts des groupes criminels. Le trafic d'armes touche directement la sécurité des communautés et fournit aux groupes criminels des instruments de violence extrême pouvant tout aussi bien causer la mort de passants innocents que des cibles visées. La violence et le manque de civisme dans les communautés canadiennes sont souvent directement liés au trafic de drogues. Qu'elles soient la cause ou un symptôme du trafic de drogues, la violence et les autres activités criminelles revêtent diverses formes, notamment : introductions par effraction dans les maisons et vols qualifiés par des drogués désespérés, luttes de territoire entre gangs rivaux pour la domination du trafic de drogues et seringues usagées jonchant le sol des parcs communautaires.

La plupart des Canadiens et Canadiennes reconnaîtraient facilement ces conséquences plus visibles du crime organisé dans leur communauté. Cependant, les répercussions du crime organisé ne se limitent pas simplement à l'évidence et dépassent largement la violence caractérisée dans nos communautés. Le crime organisé a une incidence prépondérante et vaste sur la société canadienne, laquelle se manifeste de façon dramatique et évidente, ou subtile et dissimulée. En fait, les répercussions les plus puissantes du crime organisé sont souvent les moins apparentes. Ces répercussions sont souvent subtiles ou dissimulées pour une très bonne raison: le crime organisé réussit largement en opérant dans l'ombre, en espérant d'éviter d'attirer l'attention indue de leurs victimes principales, le public canadien, et l'examen de ceux chargés de le protéger, les organismes d'application de la loi.

L'incidence économique du crime organisé est immense. Le trafic de la drogue a une incidence considérable sur un nombre important de drogués au pays, et entraîne une perte incalculable de productivité en plus de surtaxer les ressources des soins de santé. Les tentatives de camouflage des produits de la criminalité peuvent entraîner la fuite de l'économie légitime, ou du pays carrément, de sommes inconnues d'argent canadien. En outre, lorsque les produits de la criminalité intègrent l'économie légitime par le biais de commerces liés au crime organisé, les compagnies canadiennes légitimes en souffrent car elles subissent une concurrence injuste. La contrefaçon de produits et le piratage non seulement ont un effet dévastateur sur divers secteurs de notre économie, mais aussi peuvent





dans certains cas exposer les Canadiens et Canadiennes à des risques de blessures graves, ou de décès même, en raison de l'utilisation d'appareils électroniques, de médicaments ou de pièces d'autos contrefaits dangereux. Bien que certainement moins dramatique que la violence dans les rues des communautés, le vol d'identité est un crime qui a atteint de vastes proportions au cours des dernières années et qui entraîne des pertes s'élevant à des millions de dollars par année. Les victimes de violence peuvent être également cachées à la vue du public. L'exploitation sexuelle des enfants ou le trafic de personnes par le crime organisé a des répercussions incalculables sur la vie des victimes et de leur famille, et constitue un affront aux valeurs canadiennes et aux droits fondamentaux de la personne.

Qu'elles soient apparentes ou dissimulées, les répercussions négatives des activités du crime organisé touchent tous les Canadiens et Canadiennes. Ce rapport à chercher à souligner quelques unes des innombrables façons que le crime organisé affecte directement ou indirectement le pays, ses institutions, ses citoyens et ses communautés. Le crime organisé n'est pas seulement un amalgame de groupes et d'acteurs spécifiques; il inclut aussi les marchés criminels, des réseaux et des infrastructures nationaux et transnationaux, des méthodes et des outils, des normes et sous cultures criminelles. Le crime organisé doit donc être compris dans son contexte. Ceci est aussi un élément central de l'application de la loi axée sur le renseignement, c'est-à-dire une stratégie qui se veut préventive et anticipatrice. L'application de la loi axée sur le renseignement, guidé par la collectivité du SCRC, est le plus utile des outils pour combattre le crime organisé au Canada.



Formule d'évaluation Rapport annuel de 2005 du SCRC sur le crime organisé au Canada



Le Service canadien de renseignements criminels aimerait obtenir vos commentaires sur son *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada* afin d'améliorer la qualité du document et son utilité pour la société canadienne. Le SCRC vous invite à remplir la présente évaluation et à la lui transmettre. Vos commentaires et vos suggestions contribueront à l'amélioration du rapport.

Quelle utilité attribuez-vous au *Rapport annuel sur le crime organisé* concernant chacun des critères suivants?

Survol national	Aucune	1	2	3	4	5	Très utile
Marchés criminels	Aucune	1	2	3	4	5	Très utile
Portée des activités criminelles	Aucune	1	2	3	4	5	Très utile
Répercussions socio-économiques	Aucune	1	2	3	4	5	Très utile

Veillez encercler le chiffre qui décrit le mieux votre opinion sur le contenu du rapport.

(1 = médiocre et 5 = excellent)

Facilité de lecture et de compréhension	1	2	3	4	5
Organisation du rapport	1	2	3	4	5
Qualité et utilité de l'information	1	2	3	4	5
Valeur globale	1	2	3	4	5

Quel impact l'information figurant dans le rapport a-t-il sur votre perception du crime organisé?

De quelle façon le SCRC peut-il améliorer le *Rapport annuel sur le crime organisé*?

La présente formule est disponible sur le site Web du SCRC à : www.cisc.gc.ca. Veuillez remplir la case de renseignements ci-dessous et transmettre la présente formule, accompagnée de vos commentaires, par courriel, par télécopieur ou par la poste au :

Service canadien de renseignements criminels
1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
Télécopieur : (613) 993-3928
Courriel : webmaster@cisc.gc.ca

Nous vous remercions de vos commentaires.

Province :	Ville :
Organisme :	Date :
Est-ce la première fois que vous lisez un rapport du SCRC?	Nom (facultatif) :